



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 75 – Septembre 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 juillet 2009.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

II - Services Techniques

Service Santé, Environnement, Prévention des Risques

2.1 - Création de la réserve communale de sécurité civile.

Urbanisme

2.2 - Reversement du montant perçu au titre du dépassement du Plafond Légal de Densité à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine dans le cadre de la réalisation d'une maison relais de 23 logements sise 81, rue Raymond Ridel.

2.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les procès-verbaux de transfert de gestion à intervenir entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92).

2.4 - ICF La Sablière - Programme de 192 logements sociaux - Garantie d'emprunts.

2.5 - ICF La Sablière - Programme de 192 logements sociaux dans la ZAC des Champs-Philippe - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain.

2.6 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Voirie, Espaces verts

2.7 - Prestations d'enlèvement, de transport et de valorisation des déchets dangereux des ménages (DDM).

Bâtiments communaux

2.9 - Autorisation de dépôt de permis de démolir de la parcelle cadastrée L 106 située 11 bis, rue de Châteaudun.

2.10 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée M 56 située 54, avenue Foch.

III - Divers

3.1 - Décisions.

3.2 - Remerciements.

3.3 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 30, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance.

Je vous donne les délégations de vote : M^{me} Roussillon à M^{me} Labrousse, M. Chaillet à M. de Boutray, M. Dransart à M. Dubois, M^{me} Vaussoué à M. Butet, M. Pinta à M^{me} Lioret, M^{me} De Bellabre à M. Pouilly, M^{me} Thimel à M^{me} Vingerling, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud et M^{lle} Haberah à M. Ballin.

Je vous informe que je retire de l'ordre du jour le point 2.8 qui méritait d'être mieux traité ; il sera mieux la prochaine fois.

Le secrétaire de séance, j'ai une candidature de M. Dubois.

Pas d'opposition à M. Dubois ? (*Aucune.*)

Je nomme M. Dubois secrétaire de séance.

Avant de vous proposer l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet, j'ai une communication à vous faire concernant l'absence de Bernard Chaillet.

Notre collègue adjoint au maire est souffrant et est hospitalisé depuis maintenant plusieurs jours ; il sera opéré demain. Je l'ai eu au téléphone tout à l'heure et lui ai fait part de toutes nos amitiés et lui ai dit que nous pensions bien à lui. Il sera opéré demain entre la fin de matinée et l'après-midi. Je vous donnerai des nouvelles dès que j'en aurai, bien entendu.

Je pense que vous me permettrez de lui souhaiter, en votre nom à tous, un parfait rétablissement une fois son opération réalisée.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 juillet 2009.

M. le Maire

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 juillet.

Y a-t-il des remarques particulières, des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

M. le Maire

Bonsoir.

M. Conway

Je voulais simplement rappeler que dans le dernier Conseil Municipal, j'avais rappelé qu'un certain nombre de documents ne m'étaient pas parvenus. Vous m'aviez promis que vous regarderiez cela dès le lendemain, c'est-à-dire le 24 juillet. Je n'ai toujours pas la réponse à ces documents transmis.

M. le Maire

Vous n'avez reçu aucun document ?

M. Conway

Aucun.

M. le Maire

Je vais voir cela, effectivement.

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

M. le Maire

Le premier point, Monsieur Houtart ?

Je vous en prie, Monsieur Houtart.

M. Houtart

Il s'agit de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Comme vous le savez, le Conseil Municipal est compétent pour créer cette instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité.

Qu'est-ce que le CLSPD a comme objectif ?

L'objectif est de savoir ce qui se passe en termes de sécurité et de voir quelles sont les mesures de prévention que l'on peut mettre en œuvre.

Ce Conseil est placé sous la présidence du Maire, avec le Préfet, le Procureur, le Président du Conseil général, ainsi qu'un certain nombre d'associations qui connaissent évidemment les problèmes de sécurité et peuvent nous répondre et nous aider à toutes les analyses de prévention.

Cette composition du CLSPD est fixée par un arrêté du Maire.

Le conseil du CLSPD se réunira minimum une fois par an. À partir de là, il pourra mettre en œuvre cette politique de prévention et d'analyse de tout ce qui est sécurité de La Garenne-Colombes.

Il élaborera un règlement intérieur.

Je vous demande d'autoriser le Maire, mes chers collègues, à créer et à instituer le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

Y a-t-il des remarques particulières sur la création du CLSPD ?

Madame Bavcevic, je vous en prie.

Mme Bavcevic

Bonjour à tous.

Bien sûr, nous sommes très contents de la création de ce Conseil qui était déjà à l'ordre du jour il y a deux ans à la commission sécurité, si je me rappelle bien...

M. Houtart

Tout à fait... Vous avez bonne mémoire.

Mme Bavcevic

... mais qui ne l'était plus cette année et qui est revenu ; c'est très bien.

Cela concerne la coordination locale de la prévention et de la sécurité. Nous voudrions savoir si M. le Maire souhaitait voir les élus, puisque cela peut être son choix, composer ce Conseil de Sécurité et de Prévention, auquel cas nous aimerions qu'un élu de l'opposition y participe.

M. le Maire

Bien sûr... En fait, je crois que le Conseil - il faut être très pragmatique - doit... Vous savez que la loi, quand vous lisez le Code Général des Collectivités Territoriales, ouvre totalement la possibilité d'associer, en gros, toute personne qualifiée, pour simplifier, donc toute personne de bonne volonté, Madame.

M. Houtart

Les gens concernés, pour arriver à remonter l'information, pour arriver à analyser les choses ; c'est l'objectif et le but du jeu, si on peut parler d'un jeu.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais intervenir sur le fait de dire que le Modem ne peut que se réjouir de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, mesure qui faisait partie des mesures phares de notre programme lors des élections municipales.

En 2007, en effet, nous avons pu constater qu'il n'existait pas dans notre ville de réelle politique de prévention, notamment en faveur de jeunes en difficulté ; il n'y a pas d'association ou de club de prévention.

Or, s'il n'existe pas, à La Garenne-Colombes, de phénomène de bandes comparable à ceux que peuvent connaître d'autres villes, il y a bien des jeunes qui sont tôt, très tôt parfois, en voie de déscolarisation, de marginalisation, voire en délicatesse avec la justice.

Je souhaite que la création de ce CLSPD, en associant tous les acteurs locaux concernés, des professionnels de l'Éducation nationale à la police, en passant par La Garenne Jeunesse, les clubs sportifs, les associations investies dans l'aide aux devoirs et, bien évidemment, les travailleurs sociaux, puisse enfin aboutir à une véritable réflexion autour de ces problématiques, identifier les besoins de notre commune en matière de prévention et de sécurité et proposer des réponses appropriées.

Cela dit, cette question doit-elle, *a priori*, être posée dans le strict cadre communal ? Chacun sait que la délinquance se déplace et n'observe pas les frontières administratives.

Pour l'analyser utilement et lui apporter des réponses efficaces, il faudrait, me semble-t-il, entreprendre un travail préalable conjoint avec les communes de Nanterre, Courbevoie, Bois-Colombes et Colombes, cette approche pouvant éventuellement déboucher sur des actions intercommunales dans le cas où des secteurs sensibles situés sur plusieurs communes seraient effectivement identifiés.

Je renouvelle la proposition qui était faite il y a un an, au moment du débat d'orientations, sur notre volonté et notre détermination à apporter notre pierre à cet édifice.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Si j'ai bien compris votre intervention, entre autres, vous souhaiteriez que la Ville de La Garenne-Colombes ait une politique de prévention commune avec Nanterre ?

M. Conway

Je voulais dire par-là que s'agissant de la prévention de la délinquance, l'expérience montre que si on traite un phénomène, par exemple trafic de drogue, sur un point, on peut ne faire que déplacer le problème de 500 mètres, pour que le *deal* se passe à 500 mètres de là, sur une autre commune.

Autre problème, les polices qui font leur ronde, si elles font leur ronde sur un certain périmètre déterminé, les bandes, qui savent communiquer, par portables notamment, passent d'une frontière à l'autre et se jouent de cela.

Le fait de coordonner...

Je prends un autre exemple : les élèves avec des problèmes de scolarité, par exemple s'il y en a au collège des Vallées, ne viennent pas que de La Garenne-Colombes. Pourtant, le désordre peut se situer à la sortie, sur le territoire de La Garenne-Colombes.

Pour toutes ces raisons, je ne dis pas qu'il faut faire une superbe machine, mais je pense que cette réflexion, il faut forcément regarder ce qui se passe à côté et voir comment on peut mailler cela d'une manière très souple, tout en gardant cet esprit de prévention.

M. le Maire

Très bien... Je suis d'accord avec vous.

Ma question était que j'observais que vous souhaitiez éventuellement que nous puissions avoir des actions de prévention, y compris de prévention spécialisée, avec la Ville de Nanterre ; c'était cela ma question.

M. Conway

L'exemple remonte au dernier Conseil Municipal, dans lequel une lettre faisait état de troubles qui se passaient aux Champs-Philippe. À 100 mètres de là, la commune de Nanterre commence, avec une zone très peu habitée, sur laquelle il faut se poser ces questions de prévention de la délinquance, par exemple.

M. le Maire

Très bien...

Je pense que quand vous dites ce que vous avez dit au début, à savoir qu'on ne faisait pas grand-chose, voire rien, en matière de prévention, c'est peut-être une manière caricaturale de présenter les choses.

Je vous rappelle quand même que nous avons créé une police municipale, que nous avons fait venir un commissariat de police et, qu'on le veuille ou non, que les bonnes âmes le veuillent ou non, la police participe à la prévention, heureusement.

Nous avons le Calaz*, et c'est aussi de la prévention, c'est d'aider les familles, nous avons créé La Garenne Jeunesse et je pense que cette dernière sera contente d'entendre qu'ils sont inefficaces en matière de prévention, et je ne parle pas de toutes les associations, à la fois de l'enseignement, l'aide aux devoirs, les multiples associations, l'Internat de la réussite que l'on a ouvert au nouveau collège ; tout cela, ce sont des outils de prévention.

Peut-être est-il un peu exagéré de prétendre que nous n'avons rien fait pour la prévention. Je pense que s'il y a moins de problèmes d'insécurité à La Garenne-Colombes, c'est peut-être justement qu'il y a une politique de prévention, depuis des années. Objectivement, je pense, et les chiffres sont là pour le dire, qu'il y a moins de problèmes de délinquance à La Garenne-Colombes que, par exemple, à Nanterre.

En revanche, je suis perplexe, à la différence de vous, sur l'intérêt à avoir une politique, par exemple, de prévention en faveur des jeunes commune avec Nanterre, parce que les problématiques sont très différentes. Je trouverais cela peut-être même un peu dangereux. Je pense qu'il faut réfléchir à cela avec une grande précaution.

Un dernier point, Monsieur Conway ? Je vous en prie.

M. Conway

Je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus, il faut y réfléchir...

M. le Maire

Avec une très grande précaution, ce qui signifie...

M. Conway

Vous ne prenez l'exemple que de Nanterre, mais il y a l'exemple de Bois-Colombes, de Courbevoie, de Colombes...

M. le Maire

C'est très différent.

M. Conway

Oui, mais il n'empêche que le cadre extra-communal s'applique à ces communes.

M. le Maire

Méfiez-vous !

M. Conway

Deuxièmement, vous mettez en avant le fait qu'il y a des outils de prévention. Ce dont je parlais, c'est de réelles politiques de prévention et, justement, le fait de créer un CLSPD va dans ce sens ; c'est le but de coordonner ces outils, d'échanger entre les différents acteurs et de voir.

Je prends pour preuve, dans votre programme pourtant exhaustif de 150 mesures, « *préserver votre sécurité* », il y avait : ouvrir le nouveau commissariat de police nationale, mettre en place la vidéosurveillance aux sorties des écoles et des centres sportifs. Ce n'est pas de la prévention.

M. le Maire

Ce n'est pas de la prévention ?

M. Conway

Ce n'est pas une politique de prévention.

M. le Maire

Ouvrir un commissariat de police, ce n'est pas une politique de prévention ?

M. Conway

Non, ce n'est pas une politique de prévention.

M. le Maire

C'est quoi alors ? C'est une politique de quoi ?

M. Conway

C'est une politique de sécurité.

M. le Maire

Vous ne croyez pas que la sécurité fait partie de la prévention ?

M. Conway

La sécurité fait partie de la prévention, mais la prévention ne se suffit pas de la sécurité.

M. le Maire

Je ne comprends pas cette phrase.

M. Conway

L'action vis-à-vis des jeunes scolaires, par exemple, ne se suffit pas simplement d'une intervention de policiers.

M. le Maire

Qui a dit cela ?

M. Conway

Je ne sais pas... C'est vous qui me faites dire cela.

M. le Maire

La Garenne Jeunesse, c'est de la prévention ou pas ?

M. Conway

C'est un outil de prévention.

M. le Maire

Donc c'est de la politique de prévention ?

M. Conway

Non, ce n'est pas de la politique de prévention si ce n'est pas coordonné...

M. le Maire

C'est un outil de prévention, mais ce n'est pas de la politique de prévention ?

M. Conway

Tout à fait, si ce n'est pas coordonné avec un ensemble de dispositifs, notamment visant à vérifier comment on touche les jeunes.

Je rappelle que La Garenne Jeunesse s'est déplacée des Champs-Philippe au secteur central, que dans le rapport d'activité de La Garenne Jeunesse, il a été pointé le fait que, malheureusement, malgré les efforts tout à fait louables de Baptiste Dubois et des quatre qui étaient là-bas, un certain nombre de jeunes ne viennent plus.

M. le Maire

Donc, pour vous, l'Internat de la réussite, ce n'est pas une politique de prévention ?

M. Conway

Non, c'est un outil de prévention.

M. le Maire

Je ne vois pas la différence entre un outil de prévention et une politique de prévention.

M. Conway

C'est la coordination, l'association des acteurs. Sinon, pourquoi créer le CLSPD, si ce n'est pour coordonner ces acteurs ?

M. le Maire

Très bien...

Je vous en prie, Monsieur Houtart, éclairez-moi !

M. Houtart

L'éclairage est déjà fait...

Le principe, Christophe Conway, n'est pas de faire une usine à gaz. L'idée du CLSPD est d'intégrer un certain nombre d'associations qui sont bien au courant des choses, des gens concernés, des gens motivés, qui peuvent faire remonter des informations et, à partir de là, d'avoir une véritable analyse. C'est la première chose.

Cela n'empêche pas du tout d'avoir des contacts avec nos collègues des autres communes ; l'un n'empêche pas l'autre. Mais créer une espèce d'énorme machine à gaz pour dire de créer une machine à gaz, excusez-moi, cela fait un peu politique politicienne. Il vaut mieux faire quelque chose de ramassé, de concis et d'efficace, ce que l'on a essayé de faire lors de nos commissions sécurité depuis maintenant deux ans. Je ne crois pas aux usines à gaz.

M. le Maire

On va peut-être passer au vote.

Je veux simplement témoigner à la police municipale, à la police nationale, aux associations, La Garenne Jeunesse mais d'autres aussi, et à l'Education nationale ma gratitude et celle de la majorité municipale pour la politique de prévention qu'ils mènent tous les jours.

Certains peuvent considérer que ce n'est pas de la politique de prévention ; moi, je trouve que cela en est.

On va passer au vote...

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je souhaite, tout d'abord, m'associer à vos remerciements vis-à-vis du travail mené par l'ensemble de ceux qui contribuent aussi bien à la sécurité qu'à la prévention ; je crois qu'ils font un travail important et indispensable dans le cadre d'une liberté indispensable dans notre pays.

Je constate que, ce soir, tout le monde est d'accord sur la mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention, ce qui me semble une très bonne chose pour la ville. Nous allons disposer enfin de cet outil. Quand on voit comment cela fonctionne dans d'autres villes, c'est totalement satisfaisant, donc je pense que c'est une très bonne chose. Que vous l'ayez proposé va tout à fait dans le bon sens.

Comme vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que vous étiez prêt à ce que l'opposition puisse siéger, je vous proposerai que dans votre arrêté, vous puissiez indiquer que M^{me} Françoise Bavecovic sera membre de ce comité.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment.

Nous allons passer au vote.

Tout le monde est d'accord pour M^{me} Bavecovic ? Oui.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

II - Services Techniques

Service Santé, Environnement, Prévention des Risques

2.1 - Création de la réserve communale de sécurité civile.

M. le Maire

La parole est toujours à M. Houtart.

M. Houtart

Merci.

Comme vous le savez, la loi du 13 août 2004 et dans le cadre de la modernisation de la sécurité civile, l'État, qui est garant de la sécurité civile, pour aider les communes, pour les soutenir... L'idée est de créer une association à titre bénévole pour avoir une action sur les solidarités locales, sur les actions caritatives, humanitaires et d'entraide.

La réserve communale contribue à l'information sur les risques encourus sur le territoire communal, ainsi qu'au soutien de la population en cas de crise et notamment pour des missions de logistique ; tout ce qui est accueil, sinistrés, transport de matériel, etc.

Elle participe également au rétablissement des activités de la commune et assiste les sinistrés dans leurs démarches administratives, notamment auprès des assurances.

Il y aura un arrêté municipal qui en précisera les missions et l'organisation.

Je ne sais pas s'il y a un vote. S'il y a un arrêté municipal, j'imagine que oui...

M. le Maire

Oui, il y a une délibération du Conseil Municipal, puis un arrêté municipal, puis l'adoption d'un règlement intérieur et, enfin, l'engagement des réservistes.

M. Houtart

En deux mots, c'est la création d'une association à titre complètement bénévole pour aider les uns ou les autres sur un certain nombre de sujets dont je viens de parler.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Houtart, vous nous proposez ce soir l'application d'une disposition législative d'une loi de 2004. C'est une disposition pour laquelle nous approuverons votre délibération.

Toutefois, je souhaite attirer votre attention, j'espère que les associations qui existent déjà sur la ville et qui ont en charge un certain nombre de domaines que vous avez cités, donc des associations de solidarité, humaines ou déjà de sécurité civile, ont bien été associées à votre démarche pour ne pas qu'elles pensent qu'on serait dans un autre cadre et qu'on voudrait les évincer de ce qu'elles font.

Je souhaite, ce soir, évidemment, souligner tout le travail qu'elles font et j'espère que tout cela a été fait en coordination complète et qu'elles ont approuvé le projet que vous nous soumettez ce soir.

M. Houtart

Si je peux me permettre de vous répondre, nous acceptons, bien évidemment, toutes les générosités ; les gens qui ont commencé à œuvrer, à travailler, sont toujours les bienvenus.

Le principe n'est pas de couper l'herbe sous le pied des uns et des autres. Le principe est de se réunir et de travailler ensemble, et en particulier dans le cadre d'une association qui regroupe les compétences des uns et des autres. C'est une association, encore une fois, à titre bénévole.

J'imagine que cela répond à votre interrogation.

M. Macé

Si elles ont été consultées au préalable, je pense que c'est indispensable... Si elles sont ensuite parties prenantes de l'ensemble du dispositif, je crois que ce sera bien de générer l'ensemble des volontés, déjà des expériences qu'elles ont dans ce domaine, permettant d'améliorer encore ce qu'il reste à accomplir dans ce domaine.

M. le Maire

Voilà une remarque qui fera avancer le débat ! Je vous remercie, Monsieur Macé.

La Croix-Rouge, qui travaille à La Garenne-Colombes depuis des années, sera évidemment associée à ce sujet, puisque c'est de la Croix-Rouge qu'il s'agit.

Pas de remarque particulière ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Merci.

Il va sans dire que j'approuve le principe de création de cette structure qui vise à associer des citoyens volontaires à des actions de prévention, de protection et de solidarité en temps de crise.

Vous savez que je suis quelqu'un qui croit beaucoup au bénévolat et à la richesse issue de la mutualisation des compétences.

Cependant, je note que vous demandez au Conseil Municipal de vous accorder toute latitude en ce qui concerne les missions et l'organisation de cette réserve communale de sécurité civile qui doivent être définies ultérieurement par arrêté. Je ne vous accorderai pas ce blanc-seing.

L'expérience récente liée à la grippe H1N1 a, en effet, démontré qu'en matière de gestion de crise, la municipalité de La Garenne-Colombes brillait davantage par sa capacité à faire parler d'elle dans les médias que par son aptitude à informer utilement les Garennois et à prendre des mesures cohérentes proportionnées à la situation.

En mai dernier, sans qu'aucun élément inquiétant ne le justifie, vous annulez une classe verte à Houlgate pour deux classes du groupe scolaire Ernest-Renan, en vertu d'une interprétation pour le moins excessive du principe de précaution.

Fin juin, alors que plusieurs cas de grippe A sont suspectés à l'école Marsault, vous décidez, non sans raison, de fermer l'école, mais la crèche du quartier, fréquentée par les frères et sœurs des élèves de Marsault, demeure, elle, ouverte et les événements sportifs et culturels du week-end sont maintenus.

Nous sommes alors confrontés à une nouvelle interprétation du principe de précaution : le principe de précaution à application partielle ou à géométrie variables.

Bien heureusement, les élèves malades ne souffraient pas de la grippe H1N1, comme l'ont révélé un peu plus tard les résultats des tests.

Malgré tout, et sans aucune justification, l'école est demeurée fermée jusqu'aux vacances. Il y avait une raison à cela, puisque la mère d'un élève avait effectivement contracté le virus. Mais les parents d'élève n'ont eu droit à aucune explication, en dépit de votre véhémence à souligner « *la nécessité absolue de l'information* » sur les plateaux de télévision.

Dans ces conditions, en l'absence de tout projet détaillé concernant les modalités de création et d'exercice de cette réserve communale de sécurité civile, je m'abstiendrai.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques aussi consensuelles ?

M. Houtart

Je trouve que l'attitude de M. Macé était assez positive, mais alors vous, votre attitude est franchement négative !

Au moins M. Macé nous dit : « *on va faire venir les associations qui ont commencé à travailler, qui sont généreuses, qui ont l'habitude de travailler* ». Vous nous dites : « *on n'a été capable de rien faire, cela ne vaut rien, donc on casse tout* ».

M. Conway

C'est ce qui fait la différence entre le PS et le Modem.

M. le Maire

C'est probablement ce qui fait la différence entre le Parti Socialiste et le Modem, un parti du gouvernement et un parti qui n'est pas du gouvernement.

M. Conway

Pouvez-vous parler dans le micro, Monsieur Juvin ; je n'ai pas entendu.

M. le Maire

Je disais que c'est peut-être ce qui fait la différence entre un parti du gouvernement et un parti de non-gouvernement. Peut-être...

Allez-y, Monsieur Conway, vous avez la parole !

M. Conway

Sur cette considération nationale qui, *a priori*, n'a rien à faire dans un Conseil Municipal...

M. le Maire

Permettez-moi de dire ce que j'ai envie de dire !

M. Conway

D'accord, mais permettez-moi de dire que cela n'a rien à faire dans un Conseil Municipal !

M. le Maire

Je dis ce que j'ai envie de dire !

M. Conway

D'autre part, j'ai fait la preuve plus d'une fois de propositions constructives. Je rappelle le travail que l'on a fait sur les pistes cyclables et sur lequel vous avez joué la montre pour ne pas l'aborder.

Je rappellerai qu'ici, ce soir, je m'abstiens sur ce point, parce que je demande à voir quelles seront les missions et les orientations de ce Comité.

M. le Maire

Très bien !

Merci, Monsieur Conway.

Je vous invite à lire la loi de 2004 qui définit précisément les missions de cette réserve.

Deuxièmement, vous avez fait référence à la fermeture d'une école, Monsieur Conway. Faire de la politique, c'est savoir prendre des responsabilités. Ce serait à refaire, je le referais, je le referais immédiatement et dans les conditions actuelles.

Je ne prendrai pas la responsabilité de faire prendre un risque aux enfants de La Garenne-Colombes. Le jour où vous avez le Préfet et le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale qui vous explique qu'il y a potentiellement trois enfants malades dans une école, une maladie extrêmement contagieuse, et qui vous disent : « *Monsieur le Maire, je pense qu'il faut fermer* », Monsieur Conway, je pense que vous avez des connaissances en virologie dont je ne dispose pas et qui vous ont permis, probablement, d'affirmer que l'école ne devait pas être fermée, voire devait être rouverte au bout de six jours. Simplement, il se trouve que deux ou trois connaissances que j'ai eues me laissent penser que les écoles doivent être fermées le temps d'incubation, c'est-à-dire, globalement, une semaine.

Enfin, et dernier point, la propagation de fausse nouvelle, tel que cela a été le cas, par voie de presse, de la part d'un certain nombre de personnes que je ne citerai pas mais qui ne vous sont pas totalement étrangères, à savoir qu'il y avait plus de 10 enfants qui, paraît-il, étaient malades, voire peut-être même un parent d'élève qui était malade, posera un problème majeur le jour où il y aura, ce que je ne souhaite pas, une pandémie grippale, parce que là, la panique existera et nous avons eu à gérer, à cause de ce type de propagation de fausse nouvelle, 200 à 300 coups de fil en une soirée ou un week-end - je ne sais plus - de parents qui étaient paniqués par les éléments que certains voulaient bien distiller.

Je ne vous accuse pas, Monsieur Conway ; bien sûr, ce n'est pas vous, mais cela a été le cas.

En matière de prévention, on ne peut pas jouer avec le risque. Quand, dans une école, les enfants sont malades et quand le DDASS vous dit qu'il faut fermer l'école, Monsieur Conway, je ferme l'école. Je ne joue pas avec ce type d'événement.

Si, dans le passé, au plan national, un certain nombre de gens avaient eu cette idée du principe de sécurité, on n'aurait probablement pas eu un certain nombre de catastrophes sanitaires telles qu'elles ont eu lieu ; je pense en particulier à la canicule. Au moins que les événements passés nous apprennent à être prudents !

Demain, si, de nouveau, le DDASS me demande de fermer une école, je fermerai une école. Je ne prendrai pas le risque !

Vous seriez le premier, avec raison, Monsieur Conway, à m'accuser de ne pas avoir fermé si, n'ayant pas fermé, il y a des conséquences malheureuses pour les enfants.

Être Maire, c'est savoir prendre ses responsabilités.

Comme il y a des conflits où il y a toujours des généraux d'opérette qui parlent à la radio de ce qu'il fallait faire pour gagner la guerre, j'apprends maintenant que quand il y a des pandémies grippales, il y a des virologues d'opérette qui vous expliquent que, c'est bien connu, il faut rouvrir l'école au bout de cinq jours parce qu'il n'y a plus de problème de santé.

Je suis très étonné de tous ces gens qui ont des capacités médicales brutalement et qui sont capables de vous dire la vérité alors que le DDASS vous en dit une autre.

J'en ai fini sur cette réserve communale de sécurité civile. Je trouve que le projet de M. Houtart est un très bon projet qui va nous permettre, en pratique, d'associer les Garennois bénévoles à une action à la fois de solidarité, mais, plus encore, de soutien des services civils.

Si, demain, il faut organiser du portage à domicile, de la formation, de l'accueil, tout simplement, on sera bien content d'avoir des gens qui viendront nous aider.

M. Houtart vous a précisé, ou c'est dans le document, que les périodes sont des périodes de 15 jours ; c'est ouvert à toutes les bonnes volontés. Evidemment, nous allons rechercher particulièrement des gens qui ont un savoir-faire dans certains domaines et je pense en particulier à un certain nombre de personnes, peut-être retraitées de professions médicales ou paramédicales, qui seront les bienvenues. Tout cela est utile à la vie d'une commune.

Si vous voulez savoir ce qu'ils auront à faire, il n'y a qu'à lire la loi ; il s'agit de l'article L1424-8-1 créé par la loi 2004/811 du 13 août 2004.

On va passer au vote...

(M. Conway demande la parole.)

Encore une fois ?

Allez-y, Monsieur Conway !

M. Conway

Il s'agit simplement de relire ce que j'ai dit, car, visiblement, je suis peut-être allé un peu vite...

M. le Maire

Oui, relisez votre papier !

M. Conway

« Fin juin, alors que plusieurs cas de grippe A sont suspectés à l'école Marsault, vous décidez, non sans raison, de fermer l'école ».

Ce n'est donc pas la fermeture de l'école...

M. le Maire

Avant !

M. Conway

Avant, c'était en mai et à l'époque, il y avait deux personnes qui venaient du Mexique et qui étaient en France.

M. le Maire

Oui et que se passait-il pendant ce temps-là ? Ce jour-là, que s'est-il passé ?

M. Conway

Il ne s'est rien passé.

M. le Maire

Si, Monsieur.

Je vous le dis, Monsieur Conway, si j'ai annulé le voyage, c'est qu'il y avait une raison ; pourquoi ai-je annulé le voyage, puisque vous connaissez bien le dossier ?

M. Conway

Attendez, d'abord fin juin, parce que vous dites : « *on ne veut pas jouer avec le risque* ».

M. le Maire

On ne peut pas jouer avec le risque !

M. Conway

Ce n'est pas la fermeture de l'école et vous auriez demandé l'avis du Conseil Municipal, j'aurais voté tout à fait dans le sens de la fermeture...

M. le Maire

Demander l'avis du Conseil Municipal pour fermer une école, Monsieur Conway ?

M. Conway

Non, je vous dis simplement que vous avez l'air de dire que je suis contre cela ou que j'aurais été contre.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Ce que je pointe, c'est le fait que, pendant ce temps-là, la crèche est restée ouverte, dans laquelle il y avait les frères et sœurs des enfants qui étaient suspectés d'avoir la grippe H1N1.

M. le Maire

Il aurait fallu fermer les crèches aussi pour vous ?

M. Conway

Oui, exactement.

On ne peut pas jouer avec le risque.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous avez des données virologiques qui vous permettent d'affirmer des choses pareilles ?

M. Conway

Je crois qu'il est suffisamment dit dans la presse que c'est extrêmement contagieux.

M. le Maire

Cela signifie, si je comprends bien, que quand vous avez un malade dans une famille, vous allez fermer l'endroit où le malade travaille ; jusqu'ici, je suis d'accord. Mais comme le malade a des frères et sœurs, vous allez fermer aussi tous les établissements où les frères et sœurs vont. C'est ce que vous proposez ?

M. Conway

C'est alerter l'établissement et si, dans l'établissement, il y a plus de trois enfants etc., il y a fermeture de la classe.

M. le Maire

Allez-vous aussi fermer la boulangerie où le frère du malade est allé ?

M. Conway

Non, parce que je ne sais pas si vous imaginez, mais l'enfant, *a priori*, vit plus souvent dans la famille à côté de ses frères et sœurs que dans la boulangerie.

M. le Maire

Monsieur Conway, ne jouez pas au virologue d'opérette !

M. Conway

Non, c'est le politique d'opérette dont vous parlez ; vous avez évoqué les généraux d'opérette, les virologues d'opérette, mais on peut parler des politiques d'opérette...

M. le Maire

Vous êtes un virologue d'opérette...

M. Conway

Concernant la propagation de fausse nouvelle, j'ai lu dans la presse et sur les blogs la réponse qui a été faite par la personne que vous accusiez de propagation de fausse nouvelle, qui a obtenu le rectificatif du journal comme quoi elle n'a jamais parlé de 10, mais de 3 cas...

M. le Maire

13 !

M. Conway

C'est le journaliste qui avait déformé...

M. le Maire

Vous pouvez parler aussi du mois de mai ?

Pouvez-vous relire votre phrase ?

M. Conway

« *En mai dernier, sans qu'aucun élément inquiétant ne le justifie, vous annulez une classe verte à Houlgate pour deux classes du groupe scolaire Ernest-Renan* ».

M. le Maire

Que s'était-il passé ce jour-là pour que je ferme ? Après tout, quelle mouche tsé-tsé m'avait piqué pour que je ferme ?

M. Conway

D'après l'information qui était passée, c'était le fait qu'on avait découvert que le cas était présent sur le territoire français, avec deux voyageurs qui, *a priori*, n'étaient pas allés au Mexique, et qu'il y avait une transmission indirecte.

M. le Maire

C'était le passage, Monsieur Conway, de la phase 4 à la phase 5A du plan national. Comme vous êtes conseiller municipal averti, vous avez probablement lu le plan en phase 5A. Que dit le plan en phase 5A ?

M. Conway

Combien de communes ont fait comme vous ?

M. le Maire

Monsieur Conway, que dit le plan en phase 5A ?

M. Conway

Allez-y, dites-le !

M. le Maire

Je vois que vous ne le connaissez pas, vous ne l'avez pas lu. Vous nous donnez des leçons, mais vous ne lisez pas les textes officiels sur lesquels vous vous basez.

Le plan 5A, tel qu'il était applicable durant les 10 premiers jours - il a été ensuite modifié -, demandait d'annuler les voyages collectifs.

Nous nous sommes retrouvés le jour de l'application du plan national en phase 5A avec une demande officielle application de ce plan - c'est marqué noir sur blanc - d'annuler les voyages.

C'est ce qui a été fait et, ensuite, les autorités nationales ont modifié le plan pour qu'en phase 5A, les voyages scolaires soient de nouveaux possibles.

Relisez ou lisez - je pourrai vous le passer si vous voulez - le plan pandémie grippale et vous observerez, Monsieur Conway, que quand on connaît ses dossiers, on ne fait pas des accusations qui sont sans fondement.

Vous vouliez la parole ?

M^{me} Juvin-Marleix

C'était simplement pour dire à M. Conway, qui est un lecteur assidu du journal officiel des débats du Conseil Municipal qu'il relira à tête reposée, je pense que là, vous avez pris conscience de l'énormité des choses que vous venez de dire, à savoir que le principe de précaution, c'est quelque chose qu'on va décrier, on ne sait pas pourquoi... C'était absolument incroyable ce que vous venez de dire !

Relisez à tête reposée ! Je pense que vous venez d'en prendre conscience, parce que la petite intervention que vous avez faite en incitant M. le Maire à fermer une crèche ou à fermer une école qui n'était pas visée, etc. vient corroborer votre sentiment d'énormité de ce que vous venez d'indiquer.

M. Conway

Votre sentiment ?

M^{me} Juvin-Marleix

Votre sentiment d'énormité ! Sur le mois de mai, décrier le principe de précaution venant d'un Maire, je pense que vous auriez été le premier à lui reprocher de ne pas avoir fermé et vous auriez eu raison, mais il ne l'a pas fait !

M. le Maire

Maintenant, il est prévu, contrairement à ce que dit M. Conway, quand il y a des enfants dans une école qui sont malades, au bout d'un certain nombre d'enfants - le ministère de l'Éducation nationale est en train de repreciser les choses, parce que les connaissances sur le virus évoluent... Par exemple, début juillet, on pensait - je donne cet exemple pour bien comprendre que les connaissances médicales évoluent - que la mortalité du virus de la grippe A était de 4/1 000 ; aujourd'hui, on pense qu'on est plutôt à 1 à 2/1 000. Les connaissances évoluent et les plans d'action évoluent aussi ; les autorités publiques font évoluer leurs recommandations.

À la fin de l'année scolaire dernière, il était entendu qu'à trois enfants suspects dans une école, on fermait l'école ; c'est ce qui s'est passé à La Garenne-Colombes. Aujourd'hui, les autorités sont en train de réfléchir peut-être à modifier cette attitude, pour moins fermer les écoles, pour ne pas aboutir à un blocage, en réalité, de la société. C'est ce qui était prévu au mois de juin ; demain, ce sera peut-être différent.

En tout cas, il n'a jamais été prévu, contrairement à ce que dit M. Conway, que parce que des frères et sœurs de quelqu'un qui serait suspect iraient dans une crèche, on fermerait cette crèche alors même qu'eux n'ont pas de signe. Pourquoi n'a-t-on pas prévu cela ? Vous imaginez, c'est le blocage total... Tout le monde connaît l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'ours. On a tous connu quelqu'un, on a tous rencontré, à un moment, quelqu'un qui connaissait lui-même quelqu'un qui était malade. Dans ces cas-là, il faut que nous bloquions la totalité de la ville de La Garenne-Colombes si tel est le cas.

Heureusement, les autorités nationales n'ont pas cette vision jusqu'au-boutiste et ayatollesque du principe de précaution.

On va peut-être passer au vote, après ce divertissement et ces informations virologiques d'une grande précision que M. Conway nous a données.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Vous votez pour, Monsieur Conway ?

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

M. Conway

Je vous ai dit qu'il allait sans dire que j'approuvais le principe.... Pardon, non, je m'abstiens...

M. le Maire

Vous êtes tellement persuadé de ce que vous avez défendu que vous vous êtes même trompé dans votre vote !

Donc vous vous abstenez... Quelle pantalonnade !

M. Conway

Pour deux raisons... Explication de vote...

J'approuve le principe de la création de ce comité. En revanche, je ne suis pas d'accord sur le fait que les missions...

M. le Maire

Bien sûr ! Lisez la loi, Monsieur Conway ! Lisez le plan ! Vous avez beaucoup de choses à lire en retard... Lisez le plan et lisez la loi !

M. Conway

Je peux juste terminer ma phrase ?

M. le Maire

Je vous en prie !

M. Conway

Vous dites : « *Un arrêté municipal en précisera les missions* ».

M. le Maire

C'est la loi !

M. Conway

Vous avez donc quelque chose à préciser.

M. le Maire

C'est la loi, Monsieur Conway.

Il faut que vous lisiez le plan pandémie grippale et la loi ; cela fait déjà beaucoup de lecture pour ce soir.

Ensuite, vous viendrez en reparler devant le Conseil.

Urbanisme

2.2 - Reversement du montant perçu au titre du dépassement du Plafond Légal de Densité à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine dans le cadre de la réalisation d'une maison relais de 23 logements sise 81, rue Raymond Ridel.

M. le Maire

Je passe la parole à M^{me} Mangeard, qui a son micro déjà allumé, dans les *starting-blocks*.

(Rires.)

M^{me} Mangeard

Mes chers collègues, l'office des HLM 92 a prévu un programme social pour la parcelle 81, rue Raymond Ridel qui comprend un foyer de vie pour adultes handicapés mentaux offrant 26 chambres et une maison relais de 23 logements.

Afin d'assurer l'opération, le Conseil Municipal a déjà donné son accord pour une subvention pour surcharge foncière et également, la même année, c'est-à-dire en 2008, il s'est porté garant du remboursement de deux emprunts que l'Office des HLM 92 a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et a autorisé un montant de 274 764,23 euros en remboursement du dépassement du plafond légal de densité pour le foyer de vie de 26 chambres.

Comme il est d'usage courant dans ce type d'opération, l'Office des HLM sollicite également le reversement par la Ville de la taxe pour dépassement du plafond légal de densité du programme de maison relais de 23 logements, soit 401 376,70 euros, somme dont il doit s'acquitter auprès des services fiscaux en deux échéances, en 2009 et 2010.

L'Office des HLM a signifié à la Ville que la faisabilité du programme de maison relais était conditionnée financièrement par le reversement par la Ville de cette taxe.

C'est pourquoi la commune a décidé, pour l'équilibre financier de l'opération et compte tenu de sa nature, de soutenir l'action en faveur de cette création de logements sociaux.

La commune ne peut pas pratiquer directement l'exonération de cette taxe. L'Office des HLM, dans un premier temps, s'acquitte de la somme due auprès du Trésor Public en deux échéances, 2009 et 2010. La Ville encaissera ensuite intégralement les recettes, puis procédera à leur reversement à l'Office des HLM selon les exercices suscités.

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le reversement à l'Office HLM 92 du montant perçu au titre du dépassement du plafond légal de densité pour le programme de maison relais de 23 logements.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard, pour cet exposé extrêmement complet.

Y a-t-il des questions à M^{me} Mangeard, des remarques ?

Je vous en prie, Mademoiselle Naturel !

Bonsoir, d'abord.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Juste une petite question : connaît-on, à La Garenne-Colombes, d'autres logements relais ?

Mme Mangeard

À ma connaissance, non.

M^{lle} Naturel

Merci.

M. le Maire

Merci.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une opération importante, puisqu'il s'agit de la démolition/reconstruction du CITL Les Lierres qui accueille actuellement des handicapés mentaux et que nous allons « déconstruire », comme on dit, et rebâtir en agrandissement.

Parallèlement, nous profitons de l'opération pour bâtir un deuxième établissement sur place pour handicapés psychiques, avec 23 logements, ce qui nous fera un ensemble de près de 50 logements pour handicapés en plein centre de La Garenne-Colombes.

C'est à ce titre que je vous propose, s'il vous plaît, de m'autoriser à financièrement aider l'opération.

Pas de remarque ? (*Aucune.*)

C'est formidable !

Vous ne dites pas que c'est bien ?

M. Conway

Si.

M. le Maire

M. Conway dit que c'est bien. M. Macé aussi, mais je le sais, il me l'a déjà dit.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Je dois dire d'ailleurs publiquement que quand il y a eu quelques difficultés avec quelques riverains sur la réalisation de l'opération, je m'en étais ouvert aux uns et aux autres au Conseil Municipal à titre de voisinage et amical, et tout le monde, Parti Socialiste comme majorité, m'avait aidé dans cette opération à convaincre l'environnement du bien-fondé

de l'opération. Cela a pu se faire en particulier grâce à un ancien conseiller municipal socialiste dont je ne dirai pas le nom car, après tout, il l'a peut-être fait aussi à titre personnel, que je veux remercier.

Je passe au point suivant.

2.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les procès-verbaux de transfert de gestion à intervenir entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92).

M. le Maire

Cette fois, c'est M. Hervo qui va vous parler d'Établissement Public Foncier.

M. Hervo

Mes chers collègues, vous vous souvenez que nous avons délibéré sur la signature d'une convention avec l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) pour l'acquisition et le portage financier de bâtiments dans des périmètres dont on a eu à débattre à ces occasions.

Cette convention prévoit donc que l'EPF achète et porte le financement de ces acquisitions et prévoit également que la gestion de ces bâtiments revienne à la commune.

En revanche, notre délibération de l'époque n'autorise pas M. le Maire à signer les procès-verbaux de gestion qui sanctionnent le transfert de gestion de l'EPF 92 à la Ville après chaque acquisition.

Ce soir, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer le moment venu, quand il y en aura - il n'y en a pas pour l'instant -, les procès-verbaux de transfert de gestion qui interviendront entre la Ville et l'EPF 92 lors de chaque acquisition par l'EPF.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai une question, car, honnêtement, je n'ai pas bien compris... C'est bien un transfert quand l'Établissement Public Foncier du 92 recède le bien à La Garenne-Colombes ? C'est dans l'autre sens ?

M. Hervo

Non, l'EPF achète et reste propriétaire tant qu'il ne se fait pas une opération sur le terrain concerné, opération qui peut être menée par la Ville, par un opérateur social, par un aménageur, selon les cas de figure.

L'EPF 92 reste propriétaire pendant des périodes que je n'ai plus en tête mais qui sont fixées par la convention et assure le portage financier pendant ces périodes.

En revanche, la gestion du bien, qui peut être un appartement dans une copropriété, par exemple, donc qui va supporter des charges de copropriété, ou une maison qui a déjà un locataire ou qui peut être louée, par définition, revient à la commune. C'est cette gestion qui revient à la commune. Ce n'est pas une rétrocession du bien, l'EPF reste propriétaire, mais la gestion du bien au quotidien devient l'affaire de la commune.

Cette gestion doit être sanctionnée par un procès-verbal qui fixe la règle du jeu. Il s'agit simplement d'autoriser le Maire à signer ces procès-verbaux, donc à accepter la gestion prévue par la convention.

M. Conway

Ces PV de transfert interviennent donc le jour où l'établissement public foncier acquiert un bien qui rentre dans ce cadre.

M. Hervo

Le jour, peut-être pas, mais dans un délai extrêmement proche, puisque dès l'acquisition, la gestion revient à la Ville.

M. Conway

Le fait que le PV soit signé directement par le Maire enlève-t-il une information au niveau du Conseil Municipal ? Cela change-t-il quelque chose en termes d'information lorsque l'Établissement Public Foncier acquiert un bien, notamment sur la ZAC ?

M. Hervo

Non, il n'y a pas de sens caché à tout cela ; c'est de la gestion de vie quotidienne, rien de plus. C'est l'idée que je m'en fais en tout cas.

M. le Maire

Si personne n'a de question, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Merci.

2.4 - ICF La Sablière - Programme de 192 logements sociaux - Garantie d'emprunts.

M. le Maire

Un festival de Jean-Pierre Hervo !

M. Hervo

Dans le cadre de ce festival, je vais vous présenter simultanément deux délibérations ayant trait à la réalisation de logements sociaux par la société La Sablière sur le secteur de la ZAC des Champs-Philippe.

Vous vous souvenez que lors de notre réunion du 30 juin dernier, si j'ai bon souvenir, nous avons accepté, à l'unanimité d'ailleurs, la convention tripartite liant la société La Sablière, la Ville et la SEM 92, aménageur de la ZAC, pour une opération complexe que tout le monde a maintenant bien compris de reconstruction de logements sociaux sur le secteur.

Je vous propose aujourd'hui deux délibérations, que nous voterons, bien sûr, séparément, mais qui font partie strictement de la même chose. Ce sont deux délibérations de mise en musique de cette convention qui a été approuvée le 30 juin :

- d'une part, l'apport par la Ville d'une garantie des emprunts contractés par La Sablière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de cette opération, emprunt d'un montant de 16 200 000 euros - j'arrondis ;
- d'autre part - le chiffre avait été cité dans nos débats du 30 juin -, l'apport à la société La Sablière d'une subvention s'élevant à 2 307 600 euros, participation de la Ville à la réalisation de logements sociaux, subvention dont le paiement s'échelonne sur les années 2009, 2010, 2011 et 2012.

Je vous demande d'approuver ces deux actions de la Ville en faveur du logement social dans le cadre de la mise en place de la convention sur laquelle nous avons déjà délibéré.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Hervo.

Des remarques ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Mes chers collègues, nous sommes éminemment favorables à cette délibération en faveur du logement social, qui est une mesure urgente à La Garenne-Colombes.

Je commencerai mon intervention sur une remarque concernant l'emploi formel des dénominations « barres » et « tours » mises entre guillemets ; si j'ai bien compris, vous m'en donnerez acte, on parle des bâtiments situés rue Vernouillet et rue du Mans.

(M. Hervo acquiesce.)

Je trouve que ces qualifications ne correspondent pas à la réalité. Je rappelle qu'ici, on parle d'une tour qui fait seulement sept étages et que la barre en fait quatre.

Il existe de nombreux bâtiments à La Garenne-Colombes tout aussi hauts, par exemple en centre-ville, voire beaucoup plus hauts, par exemple boulevard National qui fait 15 étages.

Je demanderai au Conseil Municipal si ce texte pouvait être modifié en remplaçant, par exemple, les mots : « tours » et « barres » par « bâtiments rue du Mans et rue de Vernouillet ».

Merci.

Ensuite, j'aurai deux questions... Je ne sais pas si vous voulez d'abord répondre...

M. le Maire

Je n'ai rien à répondre. Politiquement correct, vous avez raison, vous apprenez vite votre métier !

M^{lle} Naturel

Merci.

M. Hervo

Je peux vous répondre, Mademoiselle, c'est que dans la convention tripartite, objet de nos débats du 30 juin, les immeubles sont clairement désignés par leur adresse et leur nom véritable et les expressions : « *barres* », « *tours* » et « *cités-jardins* » entre guillemets sont indiquées parce que c'est d'un usage local dans lequel personne ne voit aucun inconvénient ; il n'y a aucune connotation péjorative dans ces dénominations.

M. le Maire

M^{lle} Naturel y a vu une connotation péjorative, ce que tu n'avais pas vu et moi non plus... J'en prends acte.

M. Hervo

Les guillemets sont là pour cela.

M. le Maire

Votre question, Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Je vous remercie.

Ensuite, j'aurai deux questions.

Premièrement, vu l'état d'avancement du programme de construction des 192 logements, peut-être pourriez-vous nous indiquer le nombre précis de logements dans chaque catégorie PLUS, PLAI, PEP et PLS.

Deuxièmement, il est étonnant de lire que l'îlot concernant les constructions des 41 logements n'est pas encore déterminé, sachant qu'il y a une estimation du coût qui a été faite et que le lancement de la construction est prévu en 2010. Peut-être avez-vous quand même une idée de l'emplacement et, dans ce cas-là, pourriez-vous nous l'indiquer ?

Merci de votre réponse.

M. Hervo

J'ai une idée très précise ; c'est dans la ZAC des Champs-Philippe.

M^{lle} Naturel

Mais encore ?

M. Hervo

Ce soir, je ne sais pas vous en dire plus.

Vos questions relancent le débat du 30 juin.

Je peux vous refaire le cours, mais je n'ai pas forcément le support vidéo...

M. le Maire

Non, par pitié !

M. Hervo

Je ne connais pas les chiffres par cœur ; de tête, je ne sais pas vous répondre sur les répartitions de logements, mais cela a été défini, si j'ai bon souvenir, dans le débat du 30 juin. Je crois que cela figure dans le texte de la convention tripartite, autant que je sache...

Je ne sais pas...

En tout cas, la meilleure adresse pour demander, c'est La Sablière, parce que c'est quand même elle qui réalise ; nous ne faisons que permettre et faciliter.

M. le Maire

En réalité, on ne peut pas répondre aujourd'hui précisément, parce qu'une fois que l'architecte aura travaillé, etc., les logements, vous le savez, sont modifiés un peu au dernier moment. Combien de studios, combien de T2, combien de T3, combien de T4, combien de T5 ? C'est à la fin qu'on le sait.

L'important est le document que vous avez sous les yeux, qui vous donne les montants en fonction des catégories, PLUS et PLAI en particulier, de nos participations financières, des coûts de construction. C'est ce qu'il faut avoir en tête, je crois.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je pense quand même, Monsieur le Maire, qu'en ce qui concerne au moins l'îlot S5L1, la construction étant suffisamment avancée, on doit connaître la répartition. Je n'ai plus en tête, comme vous, Monsieur Hervo, si dans la convention que l'on a approuvée lors du Conseil Municipal du 30 juin, la répartition du nombre de logements par catégorie apparaissait, mais je suppose que c'est quelque chose qui est en tout cas connu.

Même remarque pour les 69 logements NIL3.

En ce qui concerne maintenant la question fort pertinente d'Adelaïde Naturel concernant les 41 logements, je pense que, comme vous indiquez que c'est normalement prévu en 2010 et que nous démarrons le dernier tiers de l'année 2009, les choses vont commencer à se préciser de plus en plus par rapport à cette échéance, donc je pense que vous serez en capacité, à un moment donné, d'informer le Conseil Municipal sur l'implantation précise de ces 41 logements.

Peut-on aborder la question du deuxième rapport ou pas ?

(M. le Maire acquiesce.)

En ce qui concerne le deuxième rapport, j'ai une question qui a trait à la répartition que vous nous indiquez sur l'attribution des logements.

Vous indiquez : « La Sablière s'engage à attribuer à la Ville, sur l'offre nouvelle des 192 logements à construire, un total de 26 logements dont 9 seront dédiés en primo réservation au relogement des locataires de l'actuelle « tour », c'est-à-dire, évidemment, du bâtiment situé rue du Mans. Rue du Mans, à ma connaissance, il y a environ 50 logements ; comment va se faire l'opération globale, parce que là, on ne parle que de 9, donc il manque environ, si l'on peut dire, 40 logements ? Qu'est-ce qui est prévu ?

Ma deuxième question, faut-il comprendre ce paragraphe comme : une partie des logements pour les locataires actuels rue du Mans seront attribués sur le contingent de la Ville et non pas sur le contingent de La Sablière ? Est-ce que vous confirmez bien cela ?

M. Hervo

Tout à fait.

M. Macé

Pourquoi avons-nous accepté que ce soit sur le contingent de la Ville, nous privant, *ipso facto*, de l'attribution de logements par rapport aux 900 demandes que nous avons sur la ville et non pas que les 50 logements soient attribués uniquement sur le contingent de La Sablière, ce qui me semblerait logique, parce que ce sont eux qui veulent faire l'opération et que c'est sur leur contingent qu'il faut que les 50 logements soient attribués et non pas en partie sur le contingent de la Ville ?

M. le Maire

Je suis tout à fait en désaccord avec vous.

Je pense, au contraire, que c'est de la responsabilité de la Ville que de s'assurer que les Garennois soient relogés à La Garenne-Colombes. Donc sur notre contingent, je prends la responsabilité qu'il y en ait une partie qui soit donnée aux Garennois.

Si nous n'avions pas fait cela, nous n'avions pas du tout la main sur le relogement. Aujourd'hui, j'assume à tous les Garennois qu'ils seront relogés sur place et, pour cela, j'en donne la preuve, une partie des logements du contingent communal sera attribuée aux Garennois.

Je crois, au contraire, qu'il faut prendre toutes les précautions pour que les Garennois soient relogés à La Garenne-Colombes.

M. Macé

Premièrement, dans ce que vous dites, je pense qu'avec La Sablière, comme nous sommes en opération intelligente avec eux, on pouvait obtenir des garanties par rapport au relogement prioritaire des actuels locataires situés aussi bien dans l'immeuble rue de Vernouillet que dans l'immeuble rue du Mans.

Si je vois bien le nombre de logements, on est à 100 logements, donc, évidemment, dans ce que vous dites, une grande partie des relogements des locataires actuels se fera, de toute façon, sur le contingent de La Sablière, et fort heureusement d'ailleurs ! Sinon, notre contingent n'est pas suffisant, car, de mémoire, c'est 20 % des 192. On est bien d'accord que, de toute façon, La Sablière en prend déjà. Je regrette un peu qu'ils ne prennent pas l'intégralité des relogements des locataires actuels ; nous aurions, à ce moment-là, à attribuer uniquement des logements par rapport aux dossiers en attente depuis des années. C'est ce que je voulais dire et je pense qu'on aurait pu obtenir de La Sablière cet engagement. Ils le font déjà en partie ; pourquoi ne le font-ils pas complètement ?

M. le Maire

Je constate que vous auriez souhaité - en tout cas, c'est le souhait que vous venez d'exprimer - que la Ville de La Garenne-Colombes ne relogé pas elle-même sur son contingent les Garennois qui sont dans les deux immeubles de La Sablière. C'est bien cela ? Vous auriez préféré que La Sablière s'en charge.

M. Macé

Il est quand même normal que l'actuel propriétaire, qui souhaite la réalisation de ces logements, et donc ces nouvelles constructions, s'engage à reloger les locataires qui veulent être relogés. Cela me semble quand même logique.

M. le Maire

Oui, mais, voyez-vous, je crois aussi très logique que la Ville de La Garenne-Colombes puisse avoir un droit de regard sur le relogement de ses habitants.

Maintenant, je comprends, votre manière de voir est tout à fait légitime, mais nous ne sommes pas d'accord sur le fond. Je pense qu'il faut que la Ville ait un droit de regard, certes minime. Vous avez bien raison, ce ne sont que neuf logements sur la totalité, mais ces neuf logements sont des logements importants. Je pense que nous, Ville, pouvons probablement avoir un regard un peu particulier sur certaines situations peut-être un peu limites, des gens qui, peut-être, ne pourraient pas être relogés, parce que les conditions, etc., mais notre capacité à les reloger sur ces neuf nous donne une garantie absolue que tous les Garennois seront relogés sur place. Cette garantie, je veux l'affirmer devant le Conseil Municipal.

C'est un problème de tactique. Vous avez une vision différente, mais ce n'est pas dramatique ; on ne va pas y passer la soirée.

M. Macé

Tout à fait, mais, Monsieur le Maire, vous m'étonnez un peu dans vos propos. Je crois qu'on est relativement d'accord qu'il faut loger en priorité les Garennois ; on n'est pas tout à fait d'accord sur quel contingent ; c'est notre différence de vue...

M. le Maire

Mais cela a des avantages qu'il y ait le contingent Ville en partie, vous êtes d'accord ?

M. Macé

Je ne dis pas le contraire, je veux juste dire qu'en faisant comme cela, de toute façon, vous n'avez pas la garantie, parce que vous n'avez pas la possibilité de reloger tous les Garennois sur le contingent Ville et que de toute façon, ils seront aussi relogés par La Sablière. De toute façon, les chiffres sont là pour le démontrer.

M. le Maire

Très bien...

Nous ne sommes pas d'accord, ce n'est pas dramatique, il n'y a pas mort d'homme. L'important, c'est que les Garennois soient relogés à La Garenne-Colombes et avec ces neuf logements, on se donne la capacité d'agir si jamais il y avait une difficulté.

M. Hervo

Le débat me paraît quelque peu byzantin, puisque, de toute façon, on l'a déjà dit...

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, de juger le débat entre M. Macé et moi-même !

M. Hervo

... et répété...

M. le Maire

J'aime bien Jean-Pierre Hervo et sa sagesse !

(Rires.)

M. Hervo

Tous les locataires seront relogés et la création de logements est celle qui a toujours été prévue, donc c'est l'essentiel.

M. le Maire

Après ces paroles sages de Jean-Pierre Hervo, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

2.5 - ICF La Sablière - Programme de 192 logements sociaux dans la ZAC des Champs-Philippe - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain.

M. le Maire

Pour le deuxième, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

2.6 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire

Monsieur Hervo toujours, 2.6, le PLU !

M. Hervo

Mes chers collègues, nous arrivons au terme de la procédure de la révision n° 3 de notre Plan Local d'Urbanisme. Cette révision a fait l'objet de nombreux débats dans de nombreuses instances, de nombreuses polémiques.

Je vais essayer de vous faire un résumé extrêmement court des choses, pour ne pas répéter des choses qui ont été déjà abondamment débattues, discutées ou déclarées.

Je rappellerai d'abord que vous avez sous les yeux un rapport extrêmement détaillé que je ne ferai que survoler.

Les objectifs de cette modification du PLU, je vous les rappelle s'il en est besoin, sont :

- premièrement, l'adaptation des règles de stationnement applicables aux constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif, cette adaptation stipulant que le stationnement lié à ces équipements de service public n'est pas nécessairement sur la parcelle ni en souterrain, mais peut être, à condition de ne pas être sur la voie publique, réalisé dans un rayon de 500 mètres autour de l'équipement public et, de surcroît, que ce nombre de places de stationnement doit être scrupuleusement défini à partir des besoins réels estimés, nés de la nature de cet équipement public et en fonction de son exploitation et de son fonctionnement ;
- deuxièmement, un toilettage de détail des dispositions relatives au stationnement privé ;
- troisièmement, une adaptation de détail sur les hauteurs constructibles de la zone dite UPM3, c'est-à-dire la zone de l'actuel Centre Technique Municipal, sur laquelle est prévue la réalisation d'un ensemble mixte de logements et d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, dont on a eu l'occasion de parler et de montrer les premières esquisses ;
- quatrièmement, enfin, l'introduction formelle d'une réserve pour assurer le réaligement de détail de la rue du 8-Mai-1945.

On me fait remarquer que j'ai dû parler d'approuver le PLU... Non, on approuve une modification du PLU, bien sûr...

M. le Maire

Tout le monde avait corrigé.

M. Hervo

Merci.

Le rapport que vous avez sous les yeux rappelle :

- le déroulement de l'enquête publique - je vous en fais grâce, on pourra y revenir s'il y a des questions sur le sujet -, le cadre de son organisation ;
- les remarques émanant des personnes publiques associées ;
- les remarques et questionnements émanant du public au cours de cette enquête.

Enfin, je vous indique que le rapport émis par M^{me} le Commissaire enquêteur, qui n'est parvenu que dans la deuxième moitié du mois d'août à l'Hôtel de Ville, au tribunal administratif et au Préfet, émet un avis favorable pour cette modification de la part de M^{me} le Commissaire enquêteur.

Une seule modification de forme est intervenue entre le document soumis à l'enquête et le document actuel que je vous demande d'approuver. Cette modification de forme consiste à rectifier une erreur matérielle portant sur la date de tenue du Conseil Municipal qui a eu lieu le 4 juin et non pas le 3, comme indiqué dans le document.

Je vous demande de bien vouloir approuver le document dans son ensemble et, par ailleurs, d'approuver cette modification de forme, c'est-à-dire la rectification de la date du Conseil Municipal qui était erronée dans le document d'origine.

M. le Maire

Monsieur Hervo a déjà fini... C'est bien ! C'est rare et bien !

Y a-t-il des questions sur cette modification ?

M. Hervo

Si on refait le débat, on n'est pas couché !

M. le Maire

Non merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Ce soir, vous nous demandez de modifier, je crois que vous l'avez dit, pour la troisième fois le Plan Local d'Urbanisme.

Dans un premier temps, cette modification était urgente. Vous nous aviez d'ailleurs convoqués au Conseil du 23 juillet pour nous indiquer que, entre autres, il était nécessaire d'avoir cette réunion pour modifier le POS. Cette information était parue dans le magazine municipal. Vous aviez d'ailleurs, lors de la réunion publique du 15 juin, indiqué l'ensemble de ce planning et insisté auprès du commissaire enquêteur pour qu'au Conseil du 23 juillet, cela puisse se faire.

Au Conseil du 23 juillet, on a constaté que ce point n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour et questionnant le Maire, vous m'avez répondu, Monsieur Juvin, que nous prendrions le temps nécessaire et que cette question pouvait être débattue à un prochain Conseil Municipal, d'ailleurs vous n'aviez pas indiqué de date, mais qui pouvait être : « *septembre, octobre, novembre, peu importe, en tout cas dans un terme relativement court et quand le dossier sera totalement mûr* ».

Il faut comprendre ce soir que vous inscrivez à notre Conseil Municipal ce point, qui doit être donc totalement mûr, six semaines à peine après avoir reçu le résultat de l'enquête publique et l'ensemble des éléments communiqués par le commissaire enquêteur.

Première remarque, le dossier est maintenant mûr, devient donc urgent et on peut donc de nouveau l'inscrire au Conseil Municipal.

Pourtant, dans son avis, M^{me} le Commissaire enquêteur émet un certain nombre de remarques de forme sur la tenue de l'ensemble de la procédure, des erreurs matérielles, en particulier sur les panneaux électroniques, que nous avons notées, le fait que des personnes avaient demandé un certain nombre de documents et qu'elles ne les avaient pas obtenus ; j'avais moi-même demandé des éléments que j'ai reçus uniquement la semaine dernière. *A priori*, dans la lettre de M. Hervo, j'ai cru comprendre que vous aviez pris l'attache de la CADA pour savoir si ces documents pouvaient être communicables. Fort heureusement, la CADA a répondu oui et j'ai reçu ces documents.

Enfin, sur la réunion de ce que vous avez organisé le 15 juin, c'est-à-dire la réunion publique, *a priori*, à la demande du commissaire enquêteur qui le rappelle dans son rapport, excusez-moi de penser que cette réunion ne s'est pas tenue comme elle aurait dû se tenir, aussi bien en termes d'informations à donner à l'ensemble de la population... Il y a eu une absence réelle d'information large et pouvant permettre aux habitants d'être informés de cette réunion. Vous avez l'habitude de savoir communiquer rapidement et de faire un boîtage toutes lettres pour d'autres informations ; il est surprenant que sur ce type de question importante sur l'avenir de notre ville, vous n'avez pas pris la même méthode qui, *a priori*, donne un résultat positif quand vous voulez communiquer sur tel ou tel point.

De plus, quand M^{me} le Commissaire enquêteur nous indique qu'il y avait du monde dans la salle, excusez-moi de penser que ce monde était quand même un monde et des personnes qui étaient venus convoqués je ne sais par qui, mais qui étaient venus parce qu'ils étaient justement convoqués et que si on déduit ce nombre de personnes, évidemment, les Garennois venus pour le sujet et non pas sur ordre étaient beaucoup moins nombreux ; ils étaient moins nombreux parce qu'ils n'avaient pas eu l'information, tout simplement.

Voilà sur la forme de l'ensemble de cette procédure.

Maintenant, pourquoi êtes-vous obligé, en fin de compte, de réviser et de modifier le Plan Local d'Urbanisme ? Pour une simple raison, et on la connaît tous autour de cette table, et les Garennois la connaissent maintenant : le permis de construire de la Médiathèque a été annulé, parce que dans la rédaction du Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvée, de mémoire, en 2006 par le Conseil Municipal, il y avait une zone d'incertitude et que le tribunal administratif a donné raison à des administrés riverains de l'opération sur le fait que la non-réalisation de places de stationnement qui, normalement, à la lecture du Plan Local d'Urbanisme, devaient se faire n'a pas été proposée par la Ville.

D'ailleurs, je souligne que voyant cette situation, quand vous avez quand même décidé de lancer l'opération, vous vous êtes bien précipité pour réaliser le maximum de travaux, bloquant d'ailleurs toute évolution possible et toute réalisation possible de places de stationnement ensuite, ce qui vous oblige aujourd'hui à avoir une règle que vous voulez voir appliquer d'une manière systématique de non-réalisation de places de stationnement quand un équipement public va se voir réaliser ou du moins vous vous laissez toute latitude, donc d'une manière totalement discrétionnaire de votre part, de savoir si, oui ou non, on peut réaliser des places de stationnement sur le terrain d'assiette du futur équipement à réaliser.

Quand vous nous dites que d'autres Plans Locaux d'Urbanisme ont ce type de possibilité, la plupart, quand même, Monsieur Hervo, ont la possibilité inverse, c'est-à-dire prévoient des places de stationnement, encadrées certes, mais prévoient un minimum de places de stationnement sur les équipements publics.

Si vous nous disiez : « *je veux inciter à un autre mode d'utilisation, à un autre mode de déplacement sur la ville et, donc, je veux que sur les équipements publics, il y ait l'impossibilité de stationner et l'impossibilité que les personnes s'y rendent en voiture* », soyez cohérent avec vous-même à ce moment-là et ne laissez pas dans le Plan Local d'Urbanisme ce que vous nous indiquez, c'est-à-dire qu'il est précisé dans votre rapport que : « *les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif demeurent dispensées de la création d'emplacements de stationnement pour les deux-roues motorisés et autres cycles* ». En prenant ce type de disposition, comment favoriser, d'un côté, les déplacements doux qui permettent aux Garennois d'utiliser, entre autres, le vélo ou d'autres modes de déplacement et avoir une règle dans le Plan Local d'Urbanisme qui l'interdit ? Votre position est incohérente et je ne parle pas du fait de ne pas réaliser de pistes cyclables sur la ville, qui est un autre débat que nous pourrions avoir. Votre position est seulement, devant une réalité sur laquelle vous ne savez plus, maintenant, comment faire, c'est-à-dire l'annulation du permis de construire de la Médiathèque, d'être obligé d'avoir ce type de disposition, qui ne permet pas d'être comprise, parce qu'elle ne va pas jusqu'au bout sur une réflexion globale au niveau de la ville. Voilà où vous en êtes par rapport à votre proposition qui nous est indiquée ce soir.

Vous ne serez pas étonné que nous n'approuverons pas cette modification du PLU, parce qu'elle n'est pas logique, elle n'est pas totalement maîtrisée parce que je ne suis pas sûr, en plus, que la méthode que vous utilisez qui est juste de modifier le PLU et de ne pas le réviser soit totalement bordée juridiquement.

Vous n'avez d'ailleurs amené aucun document ce soir d'étude juridique à ce sujet ; je le constate. J'espère que cela a été fait, mais je constate ce soir que vous n'avez pas transmis aux élus du Conseil Municipal la moindre étude juridique là-dessus et pourquoi vous avez absolument tenu à prendre cette méthode et pas une autre méthode qui est celle de la révision du PLU. C'est dommage, parce que vous êtes en train, une nouvelle fois, de voter - je pense que la majorité municipale votera ce document - un document où les incertitudes juridiques seront certainement réglées devant le tribunal, avec tout ce que cela peut vouloir dire, si des riverains, si des Garennois, continuent à ne pas être satisfaits des projets que vous proposez et donc à les contester devant la juridiction administrative.

Voici, ce soir, ce que nous avons à dire par rapport à votre projet de modification du PLU.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Le présent point à l'ordre du jour est, selon vos propres termes, Monsieur Juvin, suffisamment complexe et important pour que nous puissions ne pas être tenus par le temps et les contraintes.

A priori, ce qui est valable pour vous et vos services ne serait pas applicable aux membres du Conseil n'appartenant pas au cercle des initiés.

C'est ainsi que, mardi soir, à 19 heures 45, à la veille de deux journées professionnelles particulièrement chargées et en déplacement, j'ai découvert la date de ce Conseil, son ordre du jour particulièrement chargé et le volumineux dossier (plus de 300 pages) concernant la seule modification envisagée du PLU.

Il ne vous est apparemment pas possible, contrairement à d'autres communes proches, de notifier la date du Conseil bien plus tôt que les cinq jours francs (minimum légal).

Il est apparemment inconcevable, contrairement à ce qui se passe dans d'autres communes proches, qu'un sujet de cette importance soit, au préalable, abordé en commission. Inorganisation ou mépris des élus minoritaires, je ne sais pas quoi préférer des deux.

D'autre part, à la suite de ma rencontre avec le commissaire enquêteur le 24 juin, j'ai déposé mes observations et demandé copie d'un certain nombre de documents : les documents soumis au public, dont la notice explicative, compte rendu de la réunion publique du 15 juin, devenir du nouveau permis voté au Conseil du 10 février, cahier des observations, rapport du commissaire enquêteur, étude comparative des PLU des communes citées en matière de stationnement, et ce, soit immédiatement, c'est-à-dire à la fin de l'enquête publique puisque c'était la fin de l'enquête publique qui vous empêchait, soi-disant, de nous transmettre les documents, soit dès la remise du rapport du commissaire enquêteur.

L'enquête s'est terminée le 24 juin, le rapport, daté du 23 juillet, a été remis, si je lis bien votre texte, le 17 août. Je n'ai reçu certains de ces documents que mardi dernier et, pour d'autres, je n'ai toujours pas de réponse.

Dans ces conditions, personnellement, je serais favorable à un report de ce point à un prochain Conseil Municipal, car j'estime que je ne suis pas, dans ces conditions, en mesure de faire correctement mon travail d' élu.

Vous pensez vous donner « *plusieurs mois de réflexion et de travail en commun avec la population pour y travailler* » ; commencez par adopter cette démarche avec les élus minoritaires et tout autre élu qui souhaiterait s'impliquer dans cette réflexion !

Sinon, malgré le faible temps imparti, j'ai pu regarder et je voudrais attirer votre attention sur quelques points.

Le premier, c'est sur les affirmations faites sur le rapport du commissaire enquêteur en page 5, en ce qui concerne le contexte de l'enquête publique et le résumé du déroulement de la procédure qui a conduit, comme vous le savez, à l'annulation du permis de construire de la Médiathèque. Je trouve pour le moins assez surprenantes, pour ne pas dire tout à fait fausses, les affirmations contenues dans ce rapport et je tenais à le signaler au Conseil Municipal.

Il est rappelé que le recours des riverains portait sur la non-conformité du permis de construire de la Médiatique avec l'article UA 12 du PLU, pas de problème.

En revanche, tout de suite après, il est écrit que la demande d'annulation des riverains a, dans un premier temps, été rejetée. Ceci est tout à fait faux, puisque le tribunal de Versailles a estimé, au contraire, qu'il fallait d'urgence suspendre les travaux en raison de sérieux doutes sur la légalité du permis de construire, afin de laisser à la justice le temps de faire son travail.

Je vous rappelle que cette suspension des travaux a été ordonnée par le tribunal administratif de Versailles le 22 janvier 2009 et a été signifiée à la commune en date du 2 février 2009.

Il faut bien comprendre qu'une ordonnance de suspension en référé n'est pas une annulation du permis de construire à proprement parler, mais une décision de justice qui permet de suspendre temporairement un chantier portant sur la construction d'un bâtiment dont la réalisation est, par nature, difficilement réversible.

La justice, en demandant la suspension de la construction, se laisse ainsi le temps de juger l'affaire sur le fond, lorsqu'elle a, comme cela a été le cas, « *de sérieux doutes sur la légalité du permis de construire* ».

Il faut aussi savoir que les juges ne s'amuse pas à suspendre des constructions publiques pour se faire plaisir ; ils ont tout à fait conscience des enjeux et des engagements financiers pris par les communes.

Mais voyez-vous, Monsieur le Maire, les décisions de justice nous garantissent avant tout le respect du droit et de l'intérêt public qui est placé, et c'est tant mieux, au-dessus des contingences particulières de telle ou telle municipalité et des états d'âme et autres engagements moraux de certains élus vis-à-vis de leur réalisation, surtout lorsque celles-ci sont plus ou moins bancales, comme cela semble être le cas pour le dossier Médiathèque.

Voyez-vous, si un juge des référés a ordonné la suspension du chantier de la Médiathèque, c'est qu'il avait, je crois, quelques raisons de le faire.

Je vous rappelle également que cette décision du tribunal administratif a eu pour effet de provoquer un Conseil Municipal imprévu le 10 février, au cours duquel vous avez été autorisé à déposer un permis modificatif, permis modificatif express, délivré le lendemain, soit en moins de 24 heures, alors qu'il vous avait fallu cinq jours pour faire passer un ordre de service d'arrêt des travaux.

Je ne reviendrai pas également sur le côté fantaisiste de votre permis modificatif, comportant trois parkings disséminés sur le territoire, ni sur le côté bricolage que j'avais dénoncé lors de ce même Conseil.

Je ne reviendrai pas non plus sur le fait qu'en vous autorisant à continuer à construire sur la base de ce permis de construire modificatif, vous aviez entraîné la commune sur une pente que j'avais, il me semble, qualifiée à l'époque de glissante.

Enfin, je ne vous rappellerai pas que vous aviez dénoncé à maintes reprises sur le ton de l'ironie mon appétence pour les choses juridiques.

Cependant, les choses sont ce qu'elles sont et la réalité ne peut être niée. Votre permis principal et les permis modificatifs y afférents ont été annulés en avril par le tribunal de Versailles qui ne pouvait tolérer de telles erreurs.

Vous avez, par votre entêtement, fait subir à la commune de La Garenne-Colombes des pertes financières importantes, puisque ce chantier qui n'aurait jamais dû démarrer nous coûte aujourd'hui la somme de 55 000 euros par mois, ce qui est très problématique, j'en conviens.

Aujourd'hui, vous venez nous demander de voter un PLU qui va vous permettre de construire une Médiathèque salle de spectacle, dont le permis a été annulé car contraire à l'intérêt public. En quoi le bâtiment qui va être construit est-il différent de celui dont le permis de construire a été annulé ? Nous aimerions savoir.

Enfin, le rapport parle « *en réplique des riverains déposée le 11 février, soit 24 heures avant une clôture* » ; à ma connaissance, c'est plutôt le permis modificatif qui était intervenu à la veille de cette clôture d'instruction.

J'aimerais également savoir qui est à l'origine de ces écrits et dans quel contexte ceux-ci ont été recueillis.

Enfin, il a été écrit, toujours sur ce même rapport, que « *des négociations sont en cours avec la famille Dubois* » ; pourriez-vous nous communiquer l'état d'avancement et nous dire si ces négociations ont été initiées par la commune ou par la famille Dubois ?

Par ailleurs, pour paraphraser Michel Audiard, j'ai envie de dire, ce soir : « *Mesdames, Messieurs, il ne faudrait PLU prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages* ». En effet, à tout moment dans le processus et en particulier lors de la réunion du 15 juin, à propos des modifications du PLU, la Médiathèque était un sujet hors sujet. Cela a été dit et redit 10 fois par les membres de la majorité municipale, ainsi que par la commissaire enquêtrice elle-même. Il y a des contradictions qu'il faudra bien, un jour, éclaircir.

Si la Médiathèque est un sujet hors sujet dans la modification du PLU, pourquoi, à la question qui a été posée d'entrée par le commissaire enquêteur : « *pourquoi cette enquête était urgente ?* », la réponse du maître d'ouvrage, la municipalité, le Maire, a été : « *Les travaux de la Médiathèque avaient été lancés, les deniers publics engagés. À partir du moment où des contrats sont signés, l'étude de maîtrise d'œuvre effectuée, les acquisitions foncières réalisées, des frais significatifs sont entraînés. Le coût du retard s'élève à 55 000 euros par mois. En outre, cette construction constitue un engagement moral vis-à-vis de la population que nous devons respecter. Le problème de la Médiathèque a généré une prise de conscience quant à la fragilité juridique des permis de construire, d'où cette décision de modification du PLU dans les meilleurs délais, afin de permettre de régulariser la situation des équipements en cours et ceux à venir* ». Tout est dit dans un seul paragraphe qu'il est inutile de paraphraser. Il suffit de le lire, tout est dit.

Pourquoi une modification urgente du Plan Local d'Urbanisme ? Pour régulariser dans les meilleurs délais la situation des équipements en cours, la Médiathèque, pour corriger les failles juridiques du permis de construire de la Médiathèque, pour stopper au plus vite la dépense de 55 000 euros induite par l'arrêt de la Médiathèque, pour pouvoir honorer les contrats et études passés pour la construction de la Médiathèque et, enfin, et peut-être surtout, pour respecter l'engagement électoral de construire une Médiathèque.

Si la Médiathèque est un sujet hors sujet, c'est, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à n'y plus rien comprendre de la langue française ou des affaires communales.

La Médiathèque, à la lecture des réponses du maître d'ouvrage, c'est le sujet ou c'est hors sujet.

On peut très légitimement s'interroger : que serait-il advenu si cette modification du PLU avait été en place au lancement de la Médiathèque ? Vous aviez d'ailleurs affirmé à plusieurs reprises que la Médiathèque ne nécessitait aucun parking.

La Médiathèque est prévue pour recevoir près de 471 personnes, selon la notice de sécurité qui a été produite et confirmée par M. Boulard en réunion publique, soit une demande de 50 places, selon M. Hervo, dans la même réunion publique. Les parkings projetés rue de Châteaudun (25 places) et avenue Foch (5 places) ne suffiront donc pas. Encore faudrait-il être sûr que ces parkings soient réservés à la Médiathèque et que celui de l'avenue Foch soit accessible sans nécessiter une grue.

Le tribunal administratif de Versailles ne s'y est pas trompé en ne prenant en compte que trois des cinq places situées avenue Foch, pour dire la précision, et en émettant des doutes sur l'utilisation des places du parking municipal.

Il est facile d'imaginer les conducteurs qui s'engagent dans l'un des sens uniques pour trouver une place dans l'un des parkings. Comment vont-ils faire si le parking est complet ? La solution pour eux : tourner autour du centre et, ainsi, encombrer les rues ? Et que dire si ces visiteurs sont originaires d'autres communes ? Ils iront se perdre dans les sens uniques. Ce n'est simplement pas sérieux ! On ne peut pas construire d'équipement public sans un minimum de parkings ; il faut des règles claires et incontestables, ce qui n'est pas le cas des modifications proposées dans cette modification n° 3.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous d'autres déclarations ? (*Aucune.*)

Mes chers collègues, le débat a eu lieu devant le commissaire enquêteur qui, effectivement, a été mis gravement en cause durant la réunion.

Je veux rappeler qu'elle était indépendante et elle a conclu, en toute indépendance, à un avis favorable.

Vous avez largement, je crois, reçu tous les documents, qui sont à votre disposition. Un certain nombre d'entre vous avaient d'ailleurs demandé que ces documents vous soient envoyés sous forme électronique ; un CD vous a été envoyé.

Sur l'intervention de M. Conway, je veux remarquer simplement une chose : toute votre intervention a touché à la question de la Médiathèque, puisque j'ai bien compris que vous vouliez attirer ce débat sur le PLU très artificiellement sur la question de la Médiathèque et le centrer là-dessus.

Je vous dis que le débat est beaucoup plus large, pour une raison très simple : les dispositions actuelles, tant que nous n'avons pas adopté les modifications qui vous ont été présentées par Jean-Pierre Hervo tout à l'heure, sont valables ; nous sommes dans une situation très curieuse qui fait que si vous décidiez, demain, de bâtir une crèche, par exemple, ce qui va arriver puisque nous avons des projets de construction de crèche, si vous décidiez, demain, de bâtir une salle des fêtes, et cela va aussi arriver puisque nous avons un programme de salle des fêtes, par exemple, dans la ZAC des Champs-Philippe, si vous décidiez de bâtir, par exemple, des cinémas, ce qui pourrait aussi arriver puisqu'il y a aussi un projet de cinéma, une école, à chaque fois, pour chaque équipement public, vous seriez contraint de prévoir sous chaque bâtiment le parking correspondant à l'équipement collectif.

Or, prenons l'exemple aux Champs-Philippe, caricatural, où nous aurons successivement une maison de retraite médicalisée, si tout va bien, sur l'avenue de Verdun, suivie d'une salle des fêtes, suivie de cinémas, aujourd'hui, les conditions d'urbanisme sont telles que nous ne pouvons pas faire un parking commun pour toutes ces structures ; nous devons faire un parking pour chaque structure.

Imaginez, mes chers collègues, les Champs-Élysées, avec tous les cinémas, les règles d'urbanisme actuelles de La Garenne-Colombes nécessitent que chaque cinéma ait sous son emprise des parkings souterrains. Est-ce que vous trouvez qu'il s'agit de règles logiques ? Non, évidemment ! Il faut que nous corrigions ces règles pour pouvoir éventuellement mutualiser les parkings, pour que les parkings, en particulier, ne soient pas sous chacun des équipements publics.

La modification de PLU, c'est bien autre chose, le document vous a été donné, et ce débat dépasse largement la salle des fêtes.

Je veux vous mettre en garde, mes chers collègues, ce qui a été déclaré ici par M. Conway est très simple, il veut attirer le débat en le centrant sur la question de la Médiathèque. Or, ce n'est pas le débat, il s'agit d'une question beaucoup plus générale et beaucoup plus stratégique pour La Garenne-Colombes, parce que si nous ne modifions pas les règles d'urbanisme, nous serons bloqués pour la réalisation d'équipements collectifs.

D'ailleurs, on peut se le dire maintenant, comme personne n'avait vu cette difficulté de l'ancien PLU, un certain nombre d'équipements collectifs ont été réalisés ces dernières années, ces derniers mois, ces derniers jours, et personne n'avait vu que ces équipements n'auraient pas dû être construits.

L'école Jean-Jerphanion, que nous venons d'ouvrir, n'a pas de parking sous sa parcelle ; nous avions prévu des parkings en face. Pareillement, l'école Jean-Jerphanion n'aurait pas dû être construite.

La crèche « Les Petits Bolidés », rue de la Glacière, qui a été rénovée et ouverte, n'aurait pas dû ouvrir, puisqu'elle n'a pas de parking sous sa parcelle.

Je peux vous en citer plusieurs ainsi : la crèche rue Sartoris, la crèche rue Voltaire...

Bref, on s'aperçoit que nos règles d'urbanisme, aujourd'hui, ne sont pas adaptées à la réalisation d'équipements collectifs aussi nombreux que nous en faisons chaque année.

Je veux sécuriser au plan juridique, parce que la mésaventure juridique qui nous est arrivée sur la Médiathèque pourrait arriver sur d'autres équipements.

Je vais un peu plus loin, mais le CITL Les Lierres, dont vous m'avez autorisé à aider le financement tout à l'heure, pour des handicapés psychiques et handicapés physiques, aujourd'hui, le permis de construire, s'il est attaqué sur cette base, tombe, parce qu'il n'a pas les parkings dessous.

Si nous ne modifions pas le PLU, tous les équipements collectifs que nous déciderons de faire et, au premier chef, celui qui est lancé, le CITL Les Lierres pour les handicapés physiques et psychiques, tomberont parce que leurs permis de construire sont fragiles.

Je vous demande de sécuriser juridiquement tous ces équipements.

Sur la question de la Médiathèque, ce n'est pas le sujet, mais je ne peux m'empêcher, Monsieur Conway, de constater qu'à la fin de votre intervention, je n'ai toujours pas réussi à comprendre si vous vous réjouissiez ou pas de l'arrêt des travaux de la Médiathèque. Je crains avoir compris votre opposition.

Je vous propose de passer au vote...

Monsieur Conway, vous voulez répondre ?

(M. Conway acquiesce.)

Allez-y !

M. Conway

Deux choses...

La première sur la modification du Plan Local d'Urbanisme et sur l'aménagement des règles de stationnement pour, notamment, introduire de la souplesse par rapport à des cas que vous avez évoqués comme la salle des fêtes...

M. le Maire

Pas de la souplesse, Monsieur, de la rigueur !

M. Conway

Je maintiens mon propos sur la souplesse par rapport au fait de pouvoir implanter, dans des cas déterminés, des parkings à proximité des édifices publics.

Là-dessus, cette modification nécessite de soigneusement regarder les cas de figure et de déterminer les stipulations correspondantes dans le PLU pour intégrer ce cas de figure.

Ce que vous proposez ce soir, c'est de vous donner un blanc-seing. Par exemple, pour la Médiathèque, si ce PLU était en vigueur, vous auriez pu implanter la Médiathèque sans parking, en vous prévalant du fait qu'il y aurait un jour, dans un rayon de 500 mètres à vol d'oiseau, un parking, puisque vous mettez dans la stipulation que s'il y a un parking prévu dans un rayon de 500 mètres, en l'occurrence vous anticipez le parking place de la Liberté, vous auriez pu très bien construire une Médiathèque sans parking. C'était votre intention.

Derrière, vous avez introduit un permis modificatif en reconnaissant qu'il y avait un besoin de 50 places. La Médiathèque est une illustration du fait de donner le blanc-seing à cette municipalité dans l'installation des équipements publics.

La deuxième chose, par rapport à la Médiathèque, vous-même dites : « *Pourquoi c'est urgent ? Parce que la Médiathèque* ». Vous bâclez les choses et vous engagez la municipalité dans un certain nombre de surcoûts, parce qu'avec la Médiathèque, vous générez un problème de stationnement, vous créez un problème dans un quartier qui n'en avait pas et vous anticipez une décision qui n'est pas encore prise et qui présente de nombreux inconvénients qui, d'ailleurs, n'ont pas été rappelés au commissaire enquêteur concernant la solution parking place de la Liberté.

En faisant de cette manière, vous enchaînez la fuite en avant ; parking sans Médiathèque, donc il faut le parking place de la Liberté ; parking place de la Liberté, donc il faut rendre tout payant. Vous enchaînez les choses avec une sorte de... On a l'impression que c'est du fatalisme, mais, en fait, c'est une mauvaise prévision et une mauvaise anticipation du besoin.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Tout le monde a compris, je crois, que la position de M. Conway dépassait la seule question du PLU et qu'il avait peut-être des idées derrière la tête.

M. Conway

Dans la tête !

M. Hervo

Contre quoi est-il ? Contre la Médiathèque !

M. le Maire

On va passer au vote...

Monsieur Macé, vous avez déjà pris la parole, donc vous faites synthétique, comme vous avez l'habitude de faire ?

M. Macé

Je voudrais quand même rebondir sur ce que vous avez dit quand vous avez illustré un certain nombre d'équipements publics...

M. le Maire

Quand j'ai dit que le Parti Socialiste était un parti du gouvernement ?

(Rires.)

Cela vous a travaillé, je sais...

M. Macé

C'est acquis depuis des années ; je n'ai pas de difficulté avec votre appréciation, qui est d'ailleurs très juste.

M. le Maire

Absolument, je suis content de me retrouver avec vous !

Allez-y, Monsieur Macé !

M. Macé

Si on peut vous faire plaisir, cela ne pose pas de souci.

Concernant votre remarque sur les équipements publics et le fait de dire que dans tel équipement, il faudrait aussi, évidemment, prévoir (écoles, crèches, tout ce que vous avez cité), je pense que le PLU, et on peut avoir un certain nombre d'exemples dans des communes voisines, il y a des différences d'appréciation et de règles en fonction de la nature de l'équipement public. Il ne faut pas vouloir généraliser une règle qui est de dire qu'il faut, dans tous les équipements publics, avoir des places de stationnement de telle manière ; ce n'est pas du tout cela. On sait très bien qu'une école, on peut avoir telle règle et, pour une crèche, telle autre règle et c'est inscrit dans les PLU. Il ne faut pas vouloir faire penser aux Garennois qu'il y a, dans ce cas, une seule règle en termes de parking public. On pourrait prendre différents exemples dans des PLU. On dit que pour les écoles, c'est telle règle - j'ai l'exemple en tête que c'est une place, par exemple, par classe - et pour les crèches, c'est un autre système, pour une Médiathèque, c'est un autre système, pour des salles de cinéma aussi.

Il faut nuancer votre propos, si je puis me permettre, et ne pas dire qu'il y a une règle pour les équipements publics et qu'elle est la même pour tous ; ce n'est pas vrai, on peut largement nuancer.

C'était juste l'objet de mon intervention, pour préciser qu'on pouvait faire évidemment différemment et ne pas caricaturer sur les équipements publics et donc les places de stationnement.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je partage avec vous l'idée qu'il ne faut pas caricaturer le débat ; je suis d'accord avec vous.

Je pense que vous avez donc convenu que la partie de mon propos qui consistait à dire que nous étions dans une insatisfaction juridique pour les futurs établissements publics, futurs et présents, je pense au CITL en particulier, était réelle. Je suis en train de vous proposer de la sécurisation juridique pour tous les établissements publics ; je crois que vous en avez convenu et je vous en remercie. C'est du bon sens.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

- 30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.
- 5 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

M. Conway

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous devez faire voter sur chaque modification du PLU.

M. le Maire

Vous avez raison.

M. Hervo

La seule modification, c'est le changement de la date. Il faut voter pour savoir si on est d'accord ou pas pour la rectification de la date du Conseil Municipal du 4 juin et non pas du 3.

(Rires.)

M. le Maire

Êtes-vous d'accord sur cette modification ? Je pense que vous êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

M. Conway

Excusez-moi, mais ne faut-il pas détailler le parking, les règles de stationnement ?

M. le Maire

Les différentes règles modifiées, je ne sais pas...

M. Hervo

Non, ce sur quoi il faut délibérer point par point...

M. le Maire

Je passe la parole au spécialiste PLU !

M. Hervo

Merci.

C'est vrai que je l'ai prise sans demander...

M. le Maire

Comme il l'a prise, autant lui passer et avoir le sentiment d'organiser les choses.

M. Hervo

Je m'en excuse.

Lors d'une modification ou révision de PLU, le Conseil Municipal doit délibérer point par point sur les modifications intervenues entre le document soumis à l'approbation du Conseil Municipal et le document soumis à enquête publique, donc les modifications intervenues à la suite ou par conséquence de l'enquête publique. En l'occurrence, il n'y en a qu'une : on a changé la date du Conseil Municipal.

M. le Maire

Cela a été fait ; je vous remercie.

M. Hervo

À l'unanimité !

M. le Maire

À l'unanimité, vous avez raison de le préciser.

Je vous propose de passer au point suivant et passe la parole à M^{me} Juvin-Marleix.

Voirie, Espaces verts

2.7 - Prestations d'enlèvement, de transport et de valorisation des déchets dangereux des ménages (DDM).

M^{me} Juvin-Marleix

Merci.

Jusqu'à présent, nous étions liés, pour le traitement des déchets dangereux des ménages, à la société Chimirec. Le marché a pris fin au mois d'août 2009.

Je vous propose d'adhérer au lot n° 2 du marché qui a été passé par le SYELOM avec la société Triadis pour une durée de trois ans renouvelable deux fois un an.

En termes d'économie générale, c'est à peu près équivalent et l'économie financière est relativement intéressante puisqu'elle permet à la Ville de faire une économie d'environ 2 600 euros hors taxes, un peu moins.

M. le Maire

Merci, Madame.

Y a-t-il des questions ou observations ?

Il s'agit d'améliorer la collecte de déchets particulièrement toxiques. Vous connaissez la liste, tout ce qui est acides, solvants, batteries, piles, huiles, peintures, tout ce qui tache et tout ce qui n'est pas bon pour la santé.

Pas de remarque particulière.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

Bâtiments communaux

2.9 - Autorisation de dépôt de permis de démolir de la parcelle cadastrée L 106 située 11 bis, rue de Châteaudun.

M. le Maire

Je vous propose de m'autoriser à démolir, au 11 bis, rue de Châteaudun, le hangar abritant l'ancien garage Renault.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Nous passons au vote...

M. Conway

Vous allez très vite tout d'un coup... Ce point vous ennue ?

M. le Maire

Vous croyez que cela m'ennue ?

M. Conway

Je ne sais pas.

M. le Maire

Vous savez, Monsieur Conway, s'il y a des choses qui m'ennuyaient de chez vous...

M. Conway

Il y a eu une accélération brutale...

M. le Maire

Je suis désolé de vous déranger et d'aller vite...

M^{me} Gaillabaud me dit qu'il faut suivre...

M. Conway

Démolition du garage municipal, juste pour vous dire que le projet est consultable au secrétariat général ; c'est un plan pour dire où il est, c'est un document pour rappeler le cadastre, ce sont deux belles photos du garage et un agrandissement du plan parcellaire.

Je crois que cela se passe de commentaires.

M. le Maire

Merci beaucoup, mais c'est marqué dans le rapport, Monsieur Conway. Il faut lire...

M. Conway

C'est marqué... Le projet...

M. Hervo

Ce n'est pas un projet, c'est un permis de démolir !

M. le Maire

On démolit un bâtiment, donc globalement, architecturalement, c'est assez pauvre, un permis de démolir, j'en conviens.

M. Conway

Je pense qu'il serait bien quand même que vous expliquiez pourquoi vous voulez le démolir ?

M. le Maire

C'est marqué dans le rapport, Monsieur Conway.

M. Conway

Je sais, mais pourquoi passez-vous très rapidement dessus ce soir ?

M. le Maire

Parce que je pense que vous avez lu les dossiers.

M. Conway

Le public n'a pas accès aux rapports.

M. le Maire

Vous avez étudié le dossier, Monsieur Conway.

M. Conway

Le public qui est présent n'a pas accès aux rapports. Donc présentez les choses !

(M. le Maire montre le rapport.)

Dans ce cas, pourquoi détaillez-vous les autres points ?

Je vais le lire...

M. le Maire

Allez-y ! Comme cela, on va voir que vous avez lu le dossier ; c'est déjà bien. Au moins, vous l'aurez lu une fois...

M. Conway

Sur le 11 bis, rue de Châteaudun, il y a un hangar qui abrite le garage municipal.

« Comme vous le savez, cette occupation est temporaire. En effet, le transfert de l'activité sera effectif lors de l'achèvement des travaux de réaménagement du Centre Technique Municipal à Bezons prévu en octobre 2009. » Vous avez noté au passage, puisque je suis libre de faire des commentaires, que j'ai retiré de l'ordre du jour l'avenant n° 1 au lot n° 9 du marché de travaux dudit CTM.

« Le bâtiment existant sur la parcelle sera alors libre de toute occupation et pourra faire l'objet d'un aménagement de type stationnement nécessaire à la desserte de la Médiathèque. » Tiens, la Médiathèque ?

« Aussi, il est proposé de démolir le bâtiment existant sur la parcelle, une fois sa libération constatée, afin d'y aménager un parc de stationnement. »

Le projet est consultable au secrétariat général. »

Là-dessus, je rappelle la discussion que nous avons eue, puisque c'est une variante de ce que vous avez présenté au Conseil Municipal du 10 février, et vous imaginez, puisqu'on est pour réduire la circulation automobile en ville, cette Médiathèque, qui est située en face de l'actuel garage municipal, vous avez notamment des personnes âgées ou des personnes qui ont du mal à se déplacer qui vont s'y rendre en voiture ; il y a 25 places, on estime le besoin possible à 50. Que vont faire ces personnes quand elles vont arriver devant le parc de stationnement de 25 places qui pourra d'ailleurs être occupé par d'autres personnes qui, se rendant à la Médiathèque, peuvent en profiter pour aller au marché, par exemple ? Elles vont arriver dans la rue Alsace-Lorraine, pour être obligées de tourner à droite - c'est un sens unique -, vont arriver sur la rue Médéric, vont être obligées de tourner à droite, pour retrouver les fameuses cinq places, éventuellement, mais qui vont plutôt servir au personnel de la Médiathèque. Où vont se garer ces personnes ? Elles vont se garer n'importe où dans le quartier, pour saturer un quartier qui n'avait pas de problème essentiel de parking.

Je rappellerai qu'aujourd'hui, il y a une trentaine de places qui ont disparu avec les locaux provisoires du chantier et la mise en sens unique de la rue de Châteaudun et que ce quartier n'a pas un problème particulier.

Vous êtes en train de faire du bricolage sur une solution dont on a déjà montré que ce n'était pas sérieux de faire comme cela. C'est pour cela que je ne veux pas qu'on passe rapidement sur ce point.

M. le Maire

C'est tout ?

M. Conway

Sur ce point 2.9, oui.

M. le Maire

Je comprends que vous soyez particulièrement intéressé à la question, puisque vous habitez rue de Châteaudun ; c'est peut-être aussi pour cela que vous êtes très sensible à la question de la circulation automobile.

Je rappelle quand même, Monsieur Conway, que pendant des années - je parle sous le contrôle des gens qui étaient là avant vous -, il y avait un garage Renault, avec une circulation automobile à ce niveau, quelques nuisances, accessoirement.

Je pense qu'il est peut-être un peu exagéré de comparer les nuisances d'un parc de stationnement à celles d'un garage automobile qui faisait de la carrosserie, de la peinture et d'autres joyeusetés. C'est le premier point.

Deuxièmement, quand vous dites qu'il y aura un parc dans lequel tout le monde pourra entrer, je ne sais pas ce qui vous permet de dire cela ; vous ne connaissez pas le projet... En tout cas, je suis très surpris.

Troisièmement, quand vous affirmez qu'il y aura 25 places, je ne sais pas sur quoi vous vous basez.

Vous faites des hypothèses, vous parlez en l'air. La seule proposition que je vous fais ce soir, c'est de démolir le hangar qui est sur place et, je crois, dont personne ne regrettera l'aspect architectural majeur. C'est un grand apport architectural à la ville de La Garenne-Colombes, ce garage Renault, il faut le rapporter ; sa disparition sera vraiment une perte considérable pour La Garenne-Colombes ! C'est un patrimoine, industriel bien entendu, du XX^e siècle ! Cela nous permettra aussi d'étudier, comme je le dis d'ailleurs dans le rapport, très naturellement, mais ce n'est pas l'objet du rapport, tout ou partie du stationnement nécessaire à la Médiathèque.

Je pense que l'environnement urbain a plutôt à profiter de la disparition de cette beauté architecturale industrielle du XX^e siècle ; je maintiens ce que je viens de dire.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais juste vous rassurer sur l'origine des 25 places. Conseil Municipal du 10 février : « *celles-ci se répartissent de la manière suivante : 25 places, dont deux adaptées aux personnes à mobilité réduite, dans le garage municipal situé en face de la Médiathèque, au 11 bis, rue de Châteaudun. À la date d'ouverture de la Médiathèque, cet équipement sera, en effet, libéré par le transfert à Bezons de l'actuelle activité* ».

M. le Maire

C'était le 10 février ; nous sommes le 7 septembre...

Je vous demande simplement de m'autoriser à démolir cet affreux hangar. Je pense qu'il faut peut-être être un peu compliqué pour y voir malice derrière.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M. HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL, M. CONWAY.

2.10 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée M 56 située 54, avenue Foch.

M. le Maire

Je vous demande également de m'autoriser à démolir le mur d'une parcelle située 54, avenue Foch, que vous connaissez, pour faciliter la manœuvre de véhicules, puisque vous savez que la parcelle accueille cinq places actuellement ; les choses ne sont pas très pratiques. Cette parcelle appartient à la Ville de La Garenne-Colombes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ces places de stationnement faisaient partie du dépôt complémentaire du permis de construire sur la Médiathèque sur les trois emplacements possibles ; il y avait, rappelons-nous, ce parking possible. Il est vrai que quand vous nous aviez présenté qu'il y avait cinq places, cela paraissait un peu compliqué d'en avoir cinq, vu la configuration du lieu. Aujourd'hui, vous nous en proposez cinq réellement en faisant des travaux.

Je voudrais juste savoir si elles feront partie ou non intégrante du futur dépôt du permis de construire de la Médiathèque, en application de la modification du Plan Local d'Urbanisme que vous venez de voter. Est-ce la raison unique des travaux que vous nous proposez ce soir ?

M. le Maire

Non, ce n'est pas la raison unique, comme vous le dites. C'est une hypothèse parmi d'autres, mais il reste que, d'ores et déjà, l'organisation est difficile avec ce petit mur ; la circulation des automobiles sera plus facile, de toute façon.

M. Macé

Est-ce qu'en travaux, vous nous indiquez que dans un premier temps, ensuite, cette parcelle ne sera pas fermée ?

M. le Maire

Je ne sais pas.

M. Macé

C'est ce qui est, *a priori*, indiqué. Est-ce que cela ne va pas poser quelques problèmes ensuite de squat le soir de véhicules, si on continue à en faire une utilisation qui me semble justifiée jusqu'à ce jour par rapport à des agents de la Ville qui ont besoin de se déplacer régulièrement et qui, donc, se garent où ils peuvent, c'est-à-dire, *a priori*, aujourd'hui, à cet endroit-là ?

M. le Maire

Il faudra veiller que ce ne soit pas le cas ; vous avez raison.

Je partage votre avis.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous disiez que c'était une hypothèse parmi d'autres. À quel moment comptez-vous préciser ces hypothèses ?

M. le Maire

Quand on y aura travaillé, je vous présenterai en commission ou en Conseil Municipal un projet éventuel.

Aujourd'hui, le sujet est de casser un morceau de mur. Vous me demandez ce qu'on fera demain ; je ne sais pas ; demain est un autre jour.

M. Conway

Vous ne savez pas...

M. le Maire

Là, c'est quand même une surface au sol de 78 mètres carrés ; je conçois que vous y accordiez une importance majeure, Monsieur Conway, mais peut-être qu'à un moment, quand on est conseiller municipal, on a une responsabilité de faciliter les choses plutôt que d'essayer de les bloquer. C'est un peu le sentiment que mes collègues semblent avoir ce soir...

M. Conway

Je ne peux pas vous laisser dire cela !

M. le Maire

Dites ce que vous voulez !

Je vous en prie, vous avez la parole.

M. Conway

Vous maintenez votre propos ?

M. le Maire

À savoir ?

M. Conway

À savoir que je ne suis pas constructif.

M. le Maire

Non, je dis que nous sommes quelques-uns à avoir le sentiment...

M. Conway

Parlez de vous-même ! Les autres parleront s'ils veulent.

M. le Maire

Monsieur Conway, permettez-moi, ne vous énervez pas !

M. Conway

Je ne m'énerve pas.

M. le Maire

Si, vous vous énervez...

M. Conway

Vous verrez quand je m'énerverai, ce n'est pas cela.

M. le Maire

Il n'y a aucun motif d'énervement, Monsieur Conway. Je vous dis simplement que nous sommes plusieurs à avoir l'impression, je vous le dis, que, peut-être, vous vous placez dans une situation où vous ne souhaitez pas faciliter les choses, mais plutôt tenter de les bloquer.

Peut-être avez-vous, derrière, des arrière-pensées, peut-être les connaissons-nous un jour, mais aujourd'hui, pour ce mur qui doit faire combien de linéaire...

M. Hervo

Deux fois 1,50 mètre.

M. le Maire

Vous faites un grand discours pour un mur de deux fois 1,50 mètre. C'est un petit sujet quand même.

Peut-on passer au vote cette fois ?

M. Conway

Non, parce que vous dites que je m'énerve, mais je ne m'énerve pas.

M. le Maire

J'en suis ravi !

M. Conway

Je redis très clairement que ces cinq places - vous avez l'air de dire que ce ne sont que 78 mètres carrés, etc. - faisaient partie du dispositif alternatif bancal que vous proposiez le 10 février.

Ne prenez pas, encore une fois, les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages !

M. le Maire

Et alors ?

M. Conway

Dans ce dispositif, je vous pose la question : est-ce que vous intégrez cela ? M. Macé l'a posée et vous n'avez pas répondu, en disant que cela fait partie des hypothèses envisagées. Je vous demande quand vous allez lever cette hypothèse ; dites-le !

Deuxième chose, parce que le fond du problème portait sur l'aspect d'être constructif, d'avoir une arrière-pensée...

M. le Maire

Nous vous écoutons.

M. Conway

... distillée comme quoi j'essaie de faire en sorte que La Garenne-Colombes perde au change.

Le fait, comme vous disiez dans un tract de votre campagne municipale, qu'on allait « *entraîner La Garenne-Colombes dans l'aventure ; ne laissez pas la main aux aventuriers* »...

M. le Maire

C'est toujours vrai !

M. Conway

Je ne relève pas, ce n'est pas la peine ; je n'aime pas ce genre de truc.

Vous faites un sous-entendu comme quoi, parce que j'habite rue de Châteaudun, je serais particulièrement concerné par ce problème. Je suis intervenu sur d'autres sujets dans lesquels je n'étais pas particulièrement concerné et j'interviens de la même manière.

Il se trouve que quand on habite un quartier, pour l'étude sur le parking, par exemple, de la place de la Liberté, quand l'étude prétend qu'il y a un problème de stationnement aigu ou que le rapport de M. Hervo veut faire croire cela, les personnes qui y vivent, dans la réalité quotidienne, le savent. Vous, Monsieur Juvin, qui habitez près du Mastaba, je présume que vous mesurerez, le jour venu, si le Mastaba ouvre un jour et que du monde vient, le problème que cela pose dans ce quartier. Je ne vais pas dire que parce que vous habitez là, votre avis n'est pas recevable. Le fait que j'habite rue de Châteaudun, vous n'avez même pas à faire ce genre de remarque...

M. le Maire

Personne n'a dit cela !

M. Conway

On reprendra le compte rendu et vous verrez bien ce qui est mis.

M. le Maire

Personne n'a dit que vous n'étiez pas légitime pour parler d'aucun sujet.

M. Conway

Vous verrez bien, on reprendra le compte rendu de cela...

M. le Maire

Ne vous énervez pas !

M. Conway

... et vous verrez ce qui est sous-entendu là-dedans.

M. le Maire

Ne vous énervez pas, Monsieur Conway. Je ne sais pas, mais vous êtes particulièrement énervé ce soir.

Vos propos que je ou nous « *prendrions les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages* » est particulièrement insultant. Je voudrais savoir qui sont, dans cette salle, les enfants du bon Dieu et qui sont les canards sauvages. À titre personnel, je n'ai aucune envie, malgré tout le respect que j'ai pour l'église, d'être pris pour un enfant du bon Dieu qui, lui-même, serait pris pour un canard sauvage.

Imaginez que moi, Monsieur Conway, ou quelqu'un de la majorité, ait utilisé cette phrase à votre rencontre, il y aurait un scandale légitime. Je crois, Monsieur Conway, que vous n'avez pas bien pesé que dans cette assemblée, vous avez des phrases violentes.

Je pense que vous avez raison, nous lirons attentivement ensemble le compte rendu et vous verrez que vous avez été insultant. Je n'ai pas relevé, parce qu'au fond, je mets cela sur le compte de... Vous êtes ainsi... Je ne vais pas vous changer, mais, de grâce, ne venez pas, derrière, non seulement nous dire des choses désagréables, mais, en plus, ensuite, nous reprocher d'être désagréables, alors que c'est vous qui l'êtes !

Maintenant, sur cette affaire malheureuse de mur de deux fois 1,50 mètre, je vous confirme que je souhaite le démolir.

Le sujet est sûrement considérable, mais nous avons largement discuté. D'ailleurs, il faudra que nous comparions le temps passé pour démolir deux fois 1,50 mètre au temps passé pour d'autres délibérations bien plus importantes. Je pense que cela va faire long au linéaire du mur.

Peut-on passer au vote cette fois-ci ?

(M. Conway acquiesce.)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M.

1 contre : CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
M. CONWAY.

Merci.

III - Divers

3.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/145 : Marché à procédure adaptée - travaux complémentaires de mise en sécurité et accessibilité du « Mastaba 1 - La Garenne-Colombes » situé 12, avenue Rhin-et-Danube à La Garenne-Colombes.

N° 2009/146 : Convention de mise à disposition de la verrière de la Maison des Clubs à la société « GTM Productions » du jeudi 9 juillet à 14 heures au vendredi 10 juillet 2009 à 14 heures.

N° 2009/147 : Marché à procédure adaptée pour la prestation « entretien et maintenance des aires de jeux et traitement et désinfection des bacs à sable ».

N° 2009/148 : Marché à procédure adaptée - fourniture de vaisselles, de matériels et de petits mobiliers pour l'équipement de la salle de restauration de la nouvelle école « Jean-Jerphanion ».

N° 2009/149 : Marché à procédure adaptée relatif au plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics à La Garenne-Colombes.

N° 2009/150 : Maintenance des terminaux de paiement et assistance téléphonique.

N° 2009/151 : Contrat de services financiers - offre de financement à long terme.

N° 2009/152 : Convention pour l'organisation d'un salon du vin et du terroir par la société Lombard et Guérin à la salle des fêtes les 12, 13 et 14 février 2010.

N° 2009/153 : Marché à procédure adaptée - informatisation des écoles de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2009/154 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain pour un cycle de conférences.

N° 2009/155 : Convention entre la Ville de La Garenne-Colombes et la société Adecco Quick Medical Service pour la participation au recrutement d'une puéricultrice pour le remplacement d'une directrice de crèche.

N° 2009/156 : Contrat de service pour les copieurs de la Direction Jeunesse Culture et Sports et du Centre Technique Municipal.

N° 2009/157 : Convention de formation au logiciel Concerto.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à poser sur les décisions du Maire ?

Vous en avez quelques-unes... Je n'ai pas pris beaucoup de décisions... Il faut dire que c'était le mois d'août...

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est une question sur la décision n° 154, l'association Connaissance de l'Art Contemporain, pour la prestation avec des dates qui sont données, dont la première date est le mercredi 14 octobre, et avec un lieu désigné qui est le Mastaba.

M. le Maire

À côté de chez moi, comme vous l'avez fait remarquer.

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

J'irai à pied ; comme cela, je n'aurai pas besoin de me garer.

(Rires.)

M. Conway

À côté de M. le Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Vous êtes d'accord, Monsieur Macé ? Ce serait quand même désagréable d'y aller en voiture.

M. Macé

Elle est facile !

M. le Maire

Elle est facile, mais, vous comprenez, je ne pouvais pas ne pas la faire...

J'essaye de détendre l'atmosphère...

M. Conway

Attention à ne pas vous déplacer en voiture !

M. le Maire

C'est que l'on vient de dire, Monsieur Conway... Merci de suivre !

(Rires.)

Je n'ai pas entendu votre question... M. Macé a attiré mon attention et je ne pouvais pas vous écouter ; je suis désolé.

M. Conway

Il y a l'ouverture, lors des Journées du patrimoine, du Mastaba. Je voulais savoir si c'était le signe que tous les problèmes d'aménagement, de sécurisation, d'accessibilité du Mastaba sont réglés.

M. le Maire

En général, quand on ouvre un équipement public, c'est que les questions sont réglées ; je vous le confirme. Cela signifie que la commission de sécurité, les travaux, tout cela est fait ; je vous le confirme.

Rendez-vous, si vous voulez, lors des Journées du patrimoine, bien sûr, et le 14 octobre, cette première conférence sur l'art contemporain. Pour ceux qui aiment beaucoup, vous en aurez tous les mois ! M. Perrée vous expliquera précisément de quoi il s'agit.

M. Perrée me souffle qu'elle porte sur l'art en Allemagne ; le 18 novembre, l'art en Grande-Bretagne ; le 16 décembre, l'art en Suède... On monte ! Et le 13 janvier ?

M. Perrée

Je n'ai pas tout...

M. le Maire

On va s'arrêter là et on redescendra, parce qu'on est déjà assez haut avec la Suède. Et au mois de décembre, la Suède...

M. Conway

Je posais la question parce que dans la décision 145, il y a eu des travaux complémentaires de mise en sécurité et d'accessibilité, avec un délai qui était en date de juillet. Je voulais avoir confirmation que ces travaux ont été réalisés et achevés.

M. le Maire

Je vous ai répondu il y a trois minutes.

M. Conway

Y compris ceux-là ?

M. le Maire

Oui, car, vous savez, il est compliqué d'ouvrir un équipement public si le désenfumage n'est pas fait. Je vous confirme que cela a été fait.

Quant à l'équipement électrique, je confirme qu'il y aura l'électricité.

M. Conway

D'accord.

Donc vous avez engagé, en un mois, 100 000 euros.

M. le Maire

On a engagé ce qu'il fallait engager pour...

M. Conway

Vous avez l'air de dire que ce sont de petits travaux ; ce sont quand même 100 000 euros. C'est pour cela que je vous posais la question.

M. le Maire

Je ne comprends pas... Vous auriez souhaité qu'on ne fasse pas le désenfumage ?

M. Conway

Non, mais vous avez l'air de dire que la question est idiote.

M. le Maire

Non ! Vous plaisantez ?

M. Conway

Alors cela va.

M. le Maire

Je croyais vous avoir répondu la fois précédente. Vous me demandiez si les travaux étaient faits et je vous avais répondu : oui. Là, vous me reposez la question : est-ce que les travaux ont été faits ? Je vous confirme ma première réponse : oui, cela a été fait.

M. Macé

Sur la décision 155 qui concerne le recrutement de la directrice de la crèche des Vallées, pourriez-vous nous dire où nous en sommes aujourd'hui ?

M. le Maire

On cherche.

M. Macé

Le prestataire n'a toujours pas répondu à la demande ?

M. le Maire

Je demande au directeur général des services... Aux dernières nouvelles, toujours pas ; nous n'avons toujours pas trouvé.

M. Macé

Pourriez-vous nous indiquer aujourd'hui, en attendant ce recrutement, comment fonctionne la crèche ? J'imagine que c'est avec la directrice adjointe.

M. le Maire

Non, c'est la directrice de la crèche familiale, M^{me} Chaudron, qui fait office de. M^{me} Chaudron a souvent rempli cet office.

M. le Maire

D'autres questions ? (*Aucune.*)

3.2 - Remerciements.

M. le Maire

Nous passons aux remerciements.

J'ai reçu les remerciements, Mesdames et Messieurs, des associations suivantes, bénéficiaires d'une subvention municipale : la SHERPAS, qui était habillée d'un superbe tee-shirt lors des fêtes de La Garenne-Colombes, « *Tous ensemble au foyer des arts et loisirs* », et l'ASCO qui, aussi d'ailleurs, avait revêtu un tee-shirt unique - les uns et les autres étaient tout à fait élégants - au Carrefour des associations.

3.3 - Questions orales.

M. le Maire

J'en ai reçu deux, une de M. Macé et une de M. Billard.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, M. le Préfet a adressé aux Maires de Nanterre, Courbevoie, Puteaux et La Garenne-Colombes un courrier à la fin du mois de juillet dernier relatif au projet de décret portant fusion de l'établissement public pour l'aménagement de la région dite de La Défense et de l'établissement public de Seine-Arche à Nanterre et création de l'établissement public d'aménagement de La Défense-Seine-Arche.

Jusqu'à maintenant, le périmètre de La Défense concernait uniquement les communes de Nanterre, Puteaux et Courbevoie. Ce projet de décret étend le territoire de La Défense sur La Garenne-Colombes. En effet, tout le quartier des Champs-Philippe serait dorénavant classé dans le périmètre du territoire de l'opération d'intérêt national La Défense-Seine-Arche et serait géré par l'établissement public d'aménagement de La Défense-Seine-Arche.

Dans le rapport de présentation du projet de décret, il est précisé que « les nouveaux enjeux auxquels est confronté le quartier d'affaires imposent désormais d'adopter une vision unifiée de la transformation de ce qu'il faut appeler un quartier métropolitain, de la Seine à la Seine. Ce vaste territoire de La Défense-Seine-Arche devra composer un même projet à l'échelle métropolitaine, ses spécificités se renforçant et se valorisant l'un l'autre ».

Les élus de gauche du Conseil Municipal demandent que cette question soit inscrite au prochain Conseil Municipal, conformément à l'article L 321-3 du Code de l'urbanisme, afin que les membres de l'assemblée communale puissent débattre et émettre un avis.

Je rappelle que le Conseil municipal a trois mois pour émettre son avis à réception du courrier du Préfet et que l'avis sera réputé favorable s'il n'est pas émis dans le délai de trois mois.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Mon cher collègue, Monsieur Macé, je vous confirme, et je suis évidemment d'accord avec vous, que cette question sera évidemment inscrite à un prochain Conseil Municipal, dans le délai prévu par la loi.

Monsieur Billard, vous avez une question ?

M. Billard

Monsieur le Maire, bonsoir.

Vous avez été élu au Parlement européen à l'issue des élections européennes du 7 juin dernier. Sauf erreur de ma part, vous êtes touché par la loi sur le cumul des mandats. On a pu constater dans l'édito paru dans le dernier magazine d'informations de la Ville que vous signez comme Maire et Député européen. Peut-on en déduire que vous abandonnez le mandat de conseiller général du canton ?

Ensuite, trois questions ou interrogations :

- Êtes-vous en mesure de nous confirmer votre décision ou non de démission de l'assemblée départementale ?
- Si oui, pouvez-vous nous indiquer si une date est déjà envisagée ?
- Si non, y a-t-il des raisons qui pourraient empêcher cette démission ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Billard, pour votre question.

Lorsqu'on est élu député européen, on ne peut exercer qu'un seul mandat, donc soit celui de maire, soit celui de conseiller général.

J'ai une excellente nouvelle pour vous, j'ai décidé de rester Maire de La Garenne-Colombes et de démissionner du Conseil général. Je sais que cette nouvelle vous réjouit particulièrement, Monsieur Billard.

En ce qui concerne ma démission du Conseil général, elle sera effective lorsque le recours qui a été déposé par un des candidats sera tranché par le Conseil d'État. Je ne suis pas membre du Conseil d'État et ne connais pas le délai de décision de celui-ci.

Le Préfet, ensuite, m'avertira officiellement de cette décision du Conseil d'État et organisera les élections dans le délai légal qui, je crois, est d'un mois plus deux.

Je vous remercie.

Je n'ai pas reçu d'autre question orale.

Avant de clôturer, je lis un papier doux de M. Perrée : « *Eureka !! 10 février 2010 : Belgique ; 10 mars 2010 : Portugal ; 14 avril 2010 : Pays-Bas ; 9 juin 2010 : Italie* ».

Vous aurez compris que c'était l'art en Belgique, Portugal, Pays-Bas et Italie au Mastaba.

Merci, Monsieur Perrée !

À bientôt.

La séance est levée à 21 heures 40.